

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de  
SEINE ET MARNE

Arrondissement de  
TORCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2016

*Le mardi 7 juin 2016 à 18 h 30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 1<sup>er</sup> juin 2016, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.*

### ***Etaient présents :***

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido (point 6 puis à partir du point 8), Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais (point 6 puis à partir du point 8), Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy, M. Franck Billard, Mme Annie Ferri, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard (du point 1 au point 10), Mme Cécile Goutmann.

### ***Ont remis pouvoir :***

*M. Alain Mamou à Mme Claudine Thomas, M. Pierre Barban à M. Jacques Philippon, M. Benoît Breyse à M. Olivier Savin, Mme Martine Broyon à Mme Michèle Dengreville, M. Alain Senechal à M. Stéphane Bossy, Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Céline Netthavongs, M. Charles Aronica à M. Philippe Maury, Mme Angela Avond à Mme Colette Boissot, Mme Sylvia Guillaume à Mme Nicole Saunier, Mme Catherine Morio à M. Christian Quantin, Mme Victoria Pavan à Mme Audrey Duchesne, Mme Lydie Autreux à Mme Isabelle Guilloteau, M. Paul Athuil à Mme Lucia Pereira, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, M. Jacky Hadji à M. Laurent Dilouya.*

### ***Absents :***

*M. François-Xavier Binvel, M. Alain Tapprest, M. Mohammed Yenbou, Mme Gabrielle Marquez Garrido (du point 1 au point 5 puis point 7), Mme Marie-Claude Saulais (du point 1 au point 5 puis point 7), Mme Béatrice Troussard (à partir du point 11)*

***Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne***

**Monsieur le Maire** : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal. Je demande aux élus de bien vouloir prendre place ».

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2016**

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2016, sauf si vous avez des remarques particulières. Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau** : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai simplement plusieurs remarques concernant la démocratie locale puisqu'il s'agit du compte rendu du mois de mars et nous sommes au mois de juin. Or, il y a eu un autre Conseil Municipal entre-temps qui s'est tenu au mois d'avril et donc il eût été raisonnable d'attendre qu'au mois de juin nous puissions avoir ce compte rendu. C'est le premier élément.

Le second élément, le fait que des dates changent assez souvent maintenant pour les conseils ne favorise pas là aussi la démocratie locale puisque les personnes qui travaillent, qui ne vivent pas de leur mandat, doivent s'organiser. Je sais qu'il peut arriver des contraintes que vous êtes obligés de repousser. Néanmoins, c'est relativement fréquent et ce que l'on attend par rapport au règlement intérieur du Conseil Municipal qui le stipule, c'est au mois de juin un calendrier semestriel pour les mois à venir et nous espérons que vous vous tiendrez à l'ensemble des dates qui seront indiquées ».

**Monsieur le Maire** : « Madame Guilloteau, vous êtes encore une fois plus exigeante avec nous que vous ne l'étiez avec vous-mêmes. Il peut y avoir un délai pour la diffusion des comptes rendus des conseils municipaux et donc pour leur approbation. Je me tourne vers l'administration pour que l'on puisse effectivement accélérer quand c'est nécessaire. Je crois que c'est déjà arrivé dans le passé.

Quant à la modification des conseils municipaux, j'en parle avec M. Klein, il n'y a pas de sujet là-dessus. On l'a effectivement déplacé pour des raisons techniques. Je rappelle que nous avons voulu par mesure de simplification la dernière fois fusionner deux conseils municipaux. Cela a été fait aussi dans un but de répondre à l'État en matière de demande de subvention (pour celui du 8 mars notamment) et on a dû le faire en réponse à la demande de l'État qui était extrêmement pressé d'instruire la demande de subvention. Je rappelle que l'on devait avoir la réponse fin mars et que l'on est toujours en attente de la réponse de l'État en matière de subvention. Nous ne sommes pas toujours maîtres de notre calendrier. Et puisque vous m'en donnez l'occasion, je dirai que l'on n'a jamais vu à la fois autant d'inertie et d'impréparation en la matière dans le domaine de l'État. Nous pouvons avoir aussi des interrogations sur la manière dont est géré l'État en ce moment. Excusez-moi, mais cela participe aussi aux contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui. On ne va pas épiloguer. Vous me faites une remarque et je vous réponds pour dire que l'on a aussi de nouvelles contraintes qui n'existaient pas.

Quant au compte rendu, il faut toujours être plus proactif, donc on va demander aux services de faire en sorte que les comptes rendus soient approuvés de manière plus rapide quand c'est possible et quand c'est nécessaire.

Quant au calendrier, effectivement on va vous le diffuser. Je vous rappelle que le prochain conseil est le 5 juillet à 18 h 30 et que vous aurez à cette occasion les conseils jusqu'au mois de décembre. Quand on change, ce n'est pas par plaisir, vous l'imaginez bien.

Pas d'autres remarques sur ce sujet ? (*Non*). Je considère qu'il est approuvé.

Il nous faut apporter un nouvel amendement. Je vous demande de bien vouloir autoriser à ce que l'on rajoute une délibération supplémentaire à ce Conseil Municipal qui concerne l'aide aux sinistrés de Seine-et-Marne. Etes-vous favorables à ce que l'on rajoute cette délibération à l'examen du Conseil Municipal ? Pas d'opposition ? (*Non*). Je vous remercie ».

#### 1) Aide aux sinistrés de Seine-et-Marne

**Monsieur le Maire** : « Je vous propose d'examiner ce point tout de suite.

Cela concerne, comme vous le savez, le terrible drame qui a touché notre département, des inondations qui ont dépassé l'ampleur des crues centennales que l'on pouvait connaître en Seine-et-Marne. Cela concerne essentiellement le sud, mais l'est de notre département n'est pas non plus épargné.

Je me suis permis de tous vous associer pour le message de soutien que j'ai pu adresser aux élus et que nous avons fait aussi au Conseil Départemental avec Céline Netthavongs aux élus du territoire et aux populations touchées. Dans ce cadre, l'Union des Maires de Seine-et-Marne a ouvert un compte de solidarité pour que les communes qui n'ont pas été touchées puissent soutenir les communes qui ont été gravement touchées, et je pense à Nemours, mais aussi aux nombreux villages qui ont été touchés comme Moret-sur-Loing, et qui ont été touchés parfois avec des services publics qui sont durablement anéantis ou pénalisés ou enrayés dans leur fonctionnement quotidien, ce qui nécessite un soutien bien sûr du Département et aussi une solidarité quand elle est possible de la part des collectivités qui elles ont été moins touchées.

Concernant la Ville de Chelles, on va vous proposer de répondre à cet appel de demande de subvention et d'octroyer une aide financière de 5 000 € qui est à la fois une somme non négligeable, mais une somme qui peut paraître dérisoire au regard des millions d'euros qui vont devoir être déboursés. On fait à hauteur de nos moyens. 5 000 €, c'est certes une somme modeste qui est compatible avec notre budget, mais qui permet, par exemple pour un village, de répondre à des besoins immédiats. Pour certaines collectivités, 5 000 € c'est énorme sur des budgets de petits villages.

L'appel de Valérie Lacroute, présidente de l'Union des maires de Seine-et-Marne et Député-maire de Nemours nous a paru intéressant, parce que l'Union des maires sera chargée de répartir l'aide en fonction des besoins. Et surtout, quand on est nombreux à faire une aide de cet ordre-là, cela permet d'améliorer le quotidien.

Je tiens juste à rappeler que les services du Département et les agents de Seine-et-Marne – de la collectivité – ont été très actifs pour aider et soutenir les sinistrés et les collectivités. L'État, avec la décentralisation, a moins de moyens, on l'a dit au Conseil départemental. Les bouteilles d'eau, les tentes, les barques... ont été achetées par le Département, les relogements sont pris en charge

par le Département ou l'OPH 77 parce que malheureusement l'action de l'État n'est plus ce qu'elle était. Le Préfet n'a même pas pu fournir de bouteilles d'eau... On a eu beaucoup de visites de ministres, mais peu d'aides concrètes. Je suis désolé de le dire, Madame Guilloteau. Je vois que ça ne vous fait pas plaisir, mais c'est la vérité. Vous demanderez au Département ou à Claude Jamet de vous raconter la visite des ministres...

Donc, on répond à cet appel, si vous le voulez bien.

C'était nécessaire que le Conseil Municipal soit informé de ce que nous avons pu faire dans ce cadre. Nous n'avons pas eu de débordement de la Marne à Chelles contrairement à la Seine qui est plus touchée et l'inertie de la Marne est plus lente. Le débordement de la Marne, on le voit arriver, si j'ose dire, cinq jours avant. L'inertie est plus lente que celle de la Seine.

La Marne n'a donc pas débordé, les services techniques ont mis en place des batardeaux dans le cadre de l'activation de notre plan communal de sauvegarde, dit PCS. Avant que le préfet ne nous le demande, nous avons anticipé les choses. Les services de la ville, de la communication en passant par la police municipale, les services techniques et tous les services qui sont amenés à réquisitionner gymnases ou autres pour l'hébergement, avaient déjà activé en prévention ce plan communal de sauvegarde

Pour votre information, dès le 3 février, nous avons réuni tous les directeurs concernés au sein de la ville par le PCS pour faire un point sur ce plan, pour savoir ce qui se passait en cas de drame. On ne pouvait pas imaginer que quelques semaines plus tard on aurait à le mettre en place et à le tester. Cela fait partie de nos obligations en tant que collectivité d'avoir ce type de dispositifs. C'est un cahier de procédures qui nous permet d'activer un certain nombre de décisions sans qu'il y ait de rupture dans la chaîne de commandement. Cela évite justement les drames, incendies, inondations, accidents de la route majeurs, accidents de train... catastrophes sur le territoire de la commune et que l'on perde du temps dans notre action.

Cette réunion de février avait permis – je parle sous le contrôle de M. Klein – de remettre à jour ce plan communal de sauvegarde qui existait précédemment, mais qui nécessitait, notamment après les attentats, d'être réactivé, d'être remis en ordre, qui permettait de se poser les bonnes questions en matière de procédures. Cela nous avait permis de l'amender et de le mettre à jour sur ce qui devait être fait. La crue de la Marne nous a donc permis de tester la procédure que nous devions mettre en place et de vérifier à la fois le bon fonctionnement et la réactivité des services, mais aussi un certain nombre de dysfonctionnements (numéro de téléphone à Noisiel pour la passerelle flottante, par exemple) pas gravissimes, mais qui nécessitaient une amélioration.

C'est une des tristes vertus de ce drame : nous avoir permis à Chelles de tester l'application de ce plan de façon grandeur nature, sans avoir les difficultés et dans les conditions du direct. J'en profite pour remercier l'ensemble des services techniques et les services de la ville qui ont agi assez vite. Nous n'avons eu qu'à mettre des batardeaux et à prévenir les populations des risques potentiels de crue, parce que l'on a aussi des variables d'ajustement qui sont, même si on a une inertie lente sur la Marne, inconnues et on ne peut pas toujours tout prévoir. Face aux événements naturels, il faut reconnaître notre humilité et la souveraineté de la nature par rapport à certaines choses.

On a donc tiré des conclusions utiles qui nous permettent de mettre à jour nos données et nos procédures. Je tiens à préciser que nos services municipaux, lorsque la situation sera de nouveau normalisée dans les villes du sud de la Seine-et-Marne, vont prendre contact avec les services des villes qui auront été particulièrement touchées – je pense à Nemours notamment – pour justement que l'on puisse voir ce qui a fonctionné ou pas dans les villes qui ont été durement inondées. Il nous faut être capables de réagir encore plus rapidement et donc mettre à jour notre PCS en fonction de ce que les autres ont vécu. Une réunion avec les pompiers aura lieu avant la fin de l'année pour justement apporter des améliorations et être encore plus réactifs en cas de difficulté sur cette problématique un peu spécifique que sont les inondations.

Pour conclure sur cet aspect-là, je tiens à vous dire que nous avons décidé de renforcer notre équipement nécessaire, notamment en achetant des barques, des pompes et un groupe électrogène supplémentaire pour être plus réactifs. Il s'avère que sans être inopérants, nos moyens d'action sont parfois un peu légers et il était nécessaire de les renforcer.

J'ajoute que lors de la réunion de février 2016, et j'en terminerai par là, nous avons décidé qu'une salle de la ville soit équipée de manière justement à pouvoir héberger le poste du commandement du PCS, sans que l'on ait à faire des installations pendant que le drame évolue. Une salle de la ville, qui est une salle de réunion, a les équipements maintenant nécessaires – et je remercie les services informatiques et de la ville pour cela. C'est une décision qui a été prise bien avant la crue de la Marne pour que ce soit fait rapidement afin de ne pas avoir en plus à s'occuper de logistique interne à la mairie pendant une crue ou un drame. On peut déjà vous assurer qu'à l'étape 1, on n'a pas besoin d'installer le PC, c'est déjà opérationnel pour permettre de gagner de précieuses heures d'installation, notamment si cela arrive la nuit ou un week-end. Cela permet à notre ville d'être opérationnelle et autonome assez rapidement dans le cadre de notre PCS.

Excusez-moi d'être un peu long sur ce sujet, mais je pense que c'était le moment de faire le point sur ce plan communal de sauvegarde. Yannick Klein est bien sûr à l'entière disposition – et je pense notamment au groupe de l'opposition – si vous avez des questions particulières à lui poser à l'issue de ce conseil ou lors d'une rencontre. Certains d'entre vous connaissent déjà ce PCS et les amendements dont j'ai évoqué les grandes lignes avec vous.

La délibération, c'est de répondre à l'appel de Valérie Lacroute de l'Union des maires de Seine-et-Marne pour la solidarité en faveur notamment des villages. Bien sûr l'aide de 5 000 € que nous souhaitons accorder s'adressera en particulier à une commune rurale que l'Union des maires déterminera. On répond ainsi, comme d'autres villes, à l'effort de solidarité. Quand ce sont nos voisins en particulier, des gens qui ont tout perdu, cela nécessite que l'on puisse agir vite.

Avez-vous des remarques ou des questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, je vous remercie. On va pouvoir informer l'Union des Maires de Seine-et-Marne que la Ville de Chelles a apporté son soutien de 5 000 € pour contribuer à la lente reconstruction des services et l'aide aux victimes. Merci à tous».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 pour)

**APPROUVE** le versement de la somme de 5 000 € à l'Union des Maires de Seine-et-Marne pour l'aide aux communes sinistrées du département.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **1 Bis) Désignation d'un représentant de la ville auprès de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne**

**Monsieur le Maire** : « Suite à la mise en place de la nouvelle agglomération et suite à la démission de Nicole Saunier, nous devons désormais désigner un nouveau représentant de la Ville de Chelles au sein de l'agglomération, qui je le rappelle en compte 16, au sein de Paris Vallée de la Marne.

Nous allons vous proposer concernant la majorité municipale notre collègue Olivier Savin qui suit les questions de santé et de développement de la fibre optique, développement numérique du territoire, qui sont des problématiques d'agglomération. C'est un scrutin par liste à la proportionnelle, au cas particulier pour un siège : est-ce que les groupes de l'opposition souhaitent présenter un candidat ? Le vote doit être à l'urne. Dans le but de gagner du temps, un bulletin avait été préparé mais vous pouvez choisir soit un autre candidat, soit amender, soit voter blanc tout simplement. Mme Bredin va passer dans nos rangs pour procéder au vote. Je déclare le vote ouvert. L'urne est bien vide. L'enjeu est certes modéré.

Je rappelle que ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois. Demandez à Mme Bredin les bulletins nécessaires.

Certains de nos collègues sont effectivement en retard ou bloqués dans les trains, c'est pour cela que l'on n'a pas totalement le « plein » ou tous les pouvoirs puisque certains élus avaient prévu d'être là comme Marie-Claude Saulais ou François-Xavier Binvel.

Nous avons donc 40 votants avec les pouvoirs. Je vous fais part des résultats suivants : 40 bulletins dans l'urne, 39 pour Olivier Savin et 1 bulletin blanc. Olivier Savin va donc rejoindre les 15 autres élus de la Ville de Chelles. Merci à vous tous (*applaudissements*). Quel succès ! »

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (40 pour)

Considérant la liste de candidatures au poste de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération "Paris - Vallée de la Marne" suivante :

- La liste « Chelles notre réussite » :  
1 – M. Olivier SAVIN,

Considérant qu'il n'y avait pas d'autres listes,

**PROCEDE** à l'élection d'un conseiller communautaire au scrutin secret :

Nombre de votants :	40
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	39

Nombre de voix obtenues par liste :

Liste « Chelles notre réussite » :	39
------------------------------------	----

Nombre total de sièges obtenus par liste, après la répartition à la plus forte moyenne :

Liste « Chelles notre réussite » :	1
------------------------------------	---

**ELIT** le conseiller communautaire : M. Olivier SAVIN

- 2) Substitution au sein du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'établissement public territorial « Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont » à la commune de Morangis et de la communauté d'agglomération « Communauté Paris Saclay » à la commune d'Orsay

**Monsieur le Maire** : « Nous allons passer maintenant à une partie un peu plus technique du Conseil municipal. Je passe la parole à Laurent Dilouya ».

**Monsieur Dilouya** : « Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs, chers collègues. La recomposition de la carte intercommunale en Ile-de-France intervenue au 1<sup>er</sup> janvier de cette année a notamment entraîné la création d'établissements publics territoriaux en petite couronne et l'évolution des EPCI à fiscalité propre en grande couronne résultant de transformations ou de fusions d'entités existantes.

Cette évolution va modifier la composition du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) en application du mécanisme légal de représentation-substitution.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2015, la commune de Morangis était représentée au sein du Comité du SIGEIF par la communauté d'agglomération « Les portes de l'Essonne » qui était dotée des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Institué au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le nouvel établissement public territorial « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » intègre la commune de Morangis et, selon la loi, exerce les compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes aux anciennes communautés d'agglomération. Il représentera donc dorénavant au sein du SIGEIF la commune de Morangis.

La commune d'Orsay se trouve quant à elle intégrée au sein de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », également instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Légalement, cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

La commune d'Orsay sera donc représentée par la nouvelle communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

Les exigences de formalisme imposent aux membres du SIGEIF de prendre acte de ces modifications dans la composition de ce syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal compte tenu des délibérations précisées ci-après dans la note résumant tout ce qui vient d'être rappelé :

- De prendre acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.
- De prendre acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » pour représenter la commune d'Orsay au sein du Comité du SIGEIF au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité.

Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Laurent Dilouya. Je propose que l'on prenne acte, cela fait partie de la modification profonde institutionnelle en Ile-de-France. Pas de question ? (*Non*). On prend acte. Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5216-7 et L. 5219-5,

Considérant que la commune de Morangis était, au 31 décembre 2015, représentée au sein du SIGEIF par la communauté d'agglomération « Les portes de l'Essonne » pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont », dont relève désormais la commune de Morangis, dispose des compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants,

Considérant que par délibération n°16.02.16-27 du 16 février 2016, cet établissement public territorial a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que la commune d'Orsay se trouve intégrée au sein de la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay",

Considérant que cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Considérant que par délibération n°2016-81 du 3 février 2016, la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay" a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune d'Orsay pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que cette modification dans la composition du SIGEIF donne lieu à une délibération du Comité Syndical et des membres pour qu'il en soit pris acte.

**PREND ACTE** de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 "Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont" pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

**PREND ACTE** de l'adhésion de la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay" pour représenter la commune de Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité.

## **FINANCES**

### 3) Approbation du compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

**Monsieur Segala** : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le compte de gestion est un travail réalisé par le trésorier qui a pour objectif de cadrer à l'euro près avec le compte administratif que nous allons voter tout à l'heure. Je vous rassure, cela cadre à l'euro près. Le résultat est le même. Mais cette année, petite spécificité : il y a eu une erreur reconnue par le trésorier, en tout cas par ses équipes puisque deux sommes ont été imputées dans les bons comptes, mais sur les mauvaises lignes. Cela n'engendre aucun souci sur le résultat final, mais il fallait quand même le dire. 2 075 € ont été affectés sur les mauvaises lignes dans le compte 75 et 5 857 € ont été affectés sur les mauvaises lignes dans le compte 70.

Je vous propose tout de même d'approuver ce compte de gestion puisqu'il n'y a aucune conséquence et cela a été reconnu par le trésorier ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? (*Non*). Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention des groupes de l'opposition. Y a-t-il des votes contre ? Le reste est pour, je vous remercie ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (31 pour, 9 abstention(s))

**ADOpte** le Compte de Gestion 2015, sans réserve de sa part.

#### 4) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

**Monsieur le Maire** : « Ce point est dans la même logique que le compte de gestion et que le compte administratif. Je redonne la parole à Guillaume Segala ».

**Monsieur Segala** : « Merci. Vous le voyez, le résultat positif en fonctionnement est de 8 723 711,46 €. Il y a un déficit d'investissement à 5,9 M€ et, puisque l'excédent de fonctionnement vient couvrir le déficit d'investissement, le résultat s'élève à 2,73 M€. Il faut donc acter que nous affectons ce résultat en fonctionnement jusqu'au vote du budget supplémentaire tout à l'heure ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Monsieur Segala. Y a-t-il des remarques particulières sur ce point ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention des groupes de l'opposition et représentés. Y a-t-il des votes contre ? Le reste est pour, je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (31 pour, 9 abstention(s))

**AFFECTE** à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 5 993 352,96 euros sur le compte 1068.

**REPORTE** en excédent de fonctionnement 2 730 358,50 euros sur le chapitre 002.

#### 5) Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2015

**Monsieur le Maire** : « Il s'agit aussi d'un point récurrent. Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, soit présenté en Conseil Municipal le bilan des acquisitions et des cessions. Je ne vous égraine pas la liste de ces acquisitions et de ces cessions et je vous demande de donner acte du bilan de celles-ci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce bilan annuel ? (*Non*). Je vous propose d'en prendre acte. Je vous en remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**DONNE ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions de la politique foncière menée au cours de l'année 2015.

## 6) Approbation du compte administratif 2015

**Monsieur le Maire** : « Je redonne la parole à Guillaume Segala ».

**Monsieur Segala** : « Merci. Nous allons faire une présentation plus complète concernant le compte administratif.

Qu'est-ce que le compte administratif ? C'est le « parallèle », entre guillemets, au budget primitif 2015 qui a été voté en décembre 2014. En décembre 2014, on monte le budget en montrant quelles actions sont financées, par quels moyens, les recettes et dépenses en investissement et en fonctionnement. Dix-huit mois après, aujourd'hui, on regarde une fois que tout a été encaissé et décaissé, comment s'est réalisé l'exercice passé par rapport à ce qui avait été décidé à l'époque. C'est l'exercice que nous allons faire maintenant en essayant d'être le plus compréhensible et le moins long.

Vous voyez qu'il y a un résultat cumulé de 2,73 M€ avec un excédent à 8,7 M€ en fonctionnement et un déficit d'investissement à 5,9 M€.

Avant de rentrer dans le détail, je vous propose d'étudier directement le ratio le plus important et qui définit la santé financière d'une collectivité qui est l'épargne nette. Elle est positive à 235 000 €. C'est un bon résultat qui aurait pu être meilleur puisque comme vous le voyez sur le graphique, il était à 769 000 €. Malheureusement, on a été rattrapé par un contentieux d'urbanisme d'il y a dix ans qui nous fait perdre 535 000 €. L'épargne nette n'est donc que de 235 000 € au lieu de 769 000 €.

C'est un bon résultat quand même puisque l'on voit que la trajectoire a changé par rapport à celle qui avait été initiée quand la mairie a changé de majorité. On voit que l'on retombe sur des marges positives.

On voit également que cette épargne nette est positive malgré la baisse des dotations qui est d'un peu plus de 900 000 € l'an dernier. C'est donc un bel effort de toute l'équipe et de la collectivité pour retrouver des marges de manœuvre.

Concrètement, comment explique-t-on cela ?

### Fonctionnement

Les recettes de fonctionnements sont en baisse de 400 000 €. L'une des raisons est la baisse des dotations pour 900 000 €. On va passer sur les dépenses, puisque c'est cela l'intérêt dans un compte administratif, les dépenses reculent également de 1,5 M€, ce qui fait 2,6 % de baisse des dépenses de la collectivité en fonctionnement. À titre indicatif, la moyenne nationale en dépenses de fonctionnement a augmenté de 1,41 % sur la même période. Donc bel effort de notre collectivité alors que la moyenne augmente. Nous faisons l'effort inverse et nous réduisons les dépenses.

Cette baisse des dépenses s'explique notamment par la baisse des dépenses de personnel, 844 000 €, -2,37 % de dépenses de personnel alors que la moyenne nationale sur ces dépenses augmente de 2,8 %. Les charges à caractère général reculent de 710 000 €, soit -5,38 %,

notamment une meilleure gestion des consommations de fluides pour 180 000 €, la renégociation des contrats d'entretien pour 200 000 €, des économies sur l'alimentation 80 000 € ou encore des économies sur les fêtes et cérémonies pour 233 000 € tout en mettant en place d'ailleurs de nouvelles animations.

Enfin, les autres charges de gestion courante reculent de 9 % avec -433 000 €. C'est principalement dû aux efforts de gestion du théâtre ou du CCAS, à savoir que les subventions aux associations n'ont pas bougé, elles sont donc restées au même niveau.

### Investissement

Les recettes s'élèvent à 22,27 M€ avec deux recettes principales :

- Les cessions pour 7,31 M€,
- L'emprunt pour 3,05 M€.

Concernant les dépenses, 28,27 M€ de dépenses avec un gros paquet sur les dépenses d'équipement pour 14,15 M€. Je ne vais pas tout vous dire, mais en 2015 ont été réalisés et financés :

- 2,3 M€ de travaux et de mobilier pour les écoles,
- 700 000 € pour les travaux et équipements de voirie,
- 540 000 € pour la vidéoprotection,
- 490 000 € pour les équipements sportifs.

Pour ce qui a été financé en 2015 et réalisé en 2016 :

- 2,7 M€ pour les groupes scolaires,
- 400 000 € pour la toiture de la halle tennistique,
- 1,4 M€ que l'on devait à la communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine,
- 600 000 € de travaux de voirie.

Concernant les dépenses financières :

- 5,6 M€ vont au remboursement de l'emprunt,
- 2 M€, dont on a parlé longuement, pour la SEM,
- 2 M€ d'emprunt qui vont nous permettre de rembourser en avance un prêt Caisse d'Épargne qui avait un taux assez fort, ce qui va nous permettre de nous désengager et donc de nous désendetter.

Au niveau de la dette, elle s'élève au 31 décembre 2015 à 68,7 M€. Le stock de dettes est en baisse de 5,4 M€, ce qui nous permet de passer sous la barre des 70 M€. Pour rappel, en 2014 la dette était de 74 M€. J'ai deux graphiques à vous montrer concernant des ratios d'endettement :

- Le ratio de désendettement qui est le nombre d'années qu'il faudra à la ville, grâce à son épargne brute, pour rembourser la dette. Il nous faudrait donc 11,85 années, le seuil maximal conseillé est de 8 ans, on est quand même bien au-dessus. Néanmoins, l'année d'avant, nous étions à 16,2 années, nous sommes sur le bon chemin.
- Le ratio de l'encours de dette sur recettes de fonctionnement. On est à 113 %, la moyenne étant à 100 %, en tout cas le seuil à atteindre c'est 100, mais on était à 118 en 2014. Il n'est pas soigné, mais en voie de guérison. Il faut noter également que lorsque nous améliorons le ratio, les autres communes de la strate voient leur ratio augmenter de 1,58. Il faut souligner l'effort qui n'est pas évident.

Pour conclure, nous en avons parlé longuement, la Ville de Chelles est dans une situation plutôt délicate au niveau du budget et des finances. En décembre 2014, quand on a voté le budget 2015, beaucoup ont été sceptiques, d'autres conscients de l'enjeu et du défi à relever qui n'étaient pas faciles. Dix-huit mois plus tard, que pouvons-nous voir ? Le défi est relevé, l'objectif est réussi et nous pouvons nous en féliciter. Je tiens d'ailleurs à dire un mot à toute l'administration et aux directeurs qui ont joué le jeu, qui ont changé leur culture de travail et qui se sont mobilisés, la Direction des finances qui a eu la lourde tâche de mettre en place ce nouveau fonctionnement, et je sais ô combien cela a été difficile pour tous les directeurs et agents. Je voudrais remercier également tous les élus qui, au sein de leur administration, au lieu de dépenser plus pour essayer de faire mieux, ils ont essayé de faire mieux en dépensant moins. C'est très agréable de travailler avec des gens qui sont pleinement mobilisés sur leur secteur, mais aussi sur le secteur des finances qui bien sûr nous touche tous.

Il n'y a pas que des chiffres derrière cela, il y a aussi des résultats et c'est bien sûr :

- Une épargne nette positive, ce qui est très important,
- Une baisse de l'endettement,
- Une qualité de signature retrouvée, cela veut dire que les banques reviennent nous voir et veulent bien nous prêter,
- Des investissements structurants qui ont été lancés : le nouveau groupe scolaire, le réaménagement de l'école Pasteur, le déploiement de la vidéoprotection, des nouveaux services publics, la brigade de nuit de la police municipale, des nouvelles manifestations festives (fêtes de Noël, la Guinguette).

C'était un défi pas facile à relever, mais relevé avec beaucoup de courage et d'engagement de chacun. On est sur les bons rails. En revanche, attention, c'est une situation qui reste fragile. Continuons bien sûr à être ambitieux pour la ville, notamment en matière de finances, mais responsables dans la gestion des deniers publics. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Guillaume Segala, pour cette présentation qui est très éclairante. Pour conclure de la même manière que Guillaume Segala, effectivement, les collectivités, quelles qu'elles soient, ont connu un certain nombre de difficultés qui sont les répercussions de la crise et je ne reviendrai pas sur le débat, comme les baisses de dotation et les nouvelles charges. Néanmoins, c'est effectivement un bon compte administratif 2015 qui laisse entrevoir plutôt des

réalisations concrètes. Ce que vous voyez aujourd'hui, c'est ce que nous avons annoncé. Je pense que nous devons rester modestes, ce n'est que ce que nous avons annoncé.

Je suis assez satisfait des résultats qui redonnent une santé financière à la collectivité. Guillaume Segala vous l'a rappelé, les trajectoires ont changé. Nous devons rester prudents, parce que le contexte est quand même compliqué. Nous sommes dans l'attente d'un certain nombre d'annonces concrètes. Je vous rappelais tout à l'heure que nous attendions de l'État des subventions pour l'investissement de l'école des Aulnes et du groupe scolaire à côté de l'école Curie. Nous manquons un petit peu de perspectives, mais l'important est de « redorer » le blason de la ville en matière financière et surtout pas uniquement en matière d'affichage, mais aussi pour concrètement rester maîtres de notre destin.

Aujourd'hui, le compte administratif est bon, il permet de prouver que nous allons dans le bon sens. Cela nécessite quand même de poursuivre nos efforts. Guillaume Segala l'a rappelé, nos marges de manœuvre sont extrêmement étroites, c'est-à-dire que nous nous désendettions, mais nous devons continuer à investir, c'est-à-dire à emprunter. Nous avons fait des efforts sur les dépenses, mais nous pouvons avoir des annonces qui font que nous avons de nouvelles progressions ou de nouvelles charges auxquelles nous devons faire face.

Nous sommes certes dans une situation plus confortable, mais qui reste inconfortable avec clairement des marges de manœuvre qui ne nous permettent pas d'avoir des perspectives extrêmement rassurantes, parce que, et nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises, la situation fait que la Ville de Chelles est structurellement en difficulté financière. Sans que ce soit catastrophique puisque nous avons rétabli d'une certaine manière sur les bons rails la collectivité, il faut rester prudents et continuer à avoir toujours le souci d'avoir des services publics de qualité tout en étant les moins dépensiers possible, ce qui est toujours très compliqué. Et je me tourne vers l'administration, car les collectivités locales, c'est une autre histoire. Nous dépassons un peu le schéma « chello-chellois », mais c'est une nouvelle culture d'entreprise qui n'est parfois pas simple, les procédures doivent changer, les méthodes de travail doivent changer. Ce n'est pas qu'à Chelles, c'est un contexte des collectivités qui est un peu inédit dans leur histoire et qui est dû à énormément de phénomènes. Nous devons justement continuer à prévoir l'avenir dans les meilleures conditions.

Je propose que nous ouvrons le débat pour ceux qui souhaitent intervenir. Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau :** « Merci, Monsieur le Maire. Juste en préalable, je sais à quel point vous aimez la critique de nos actions, mais quant aux conseils municipaux je n'ai pas réagi parce que cela ne le nécessitait pas, c'est vrai que vous n'y étiez pas souvent présents, mais vous pouvez regarder le calendrier, il n'y a jamais eu de changement de date. Quand on est responsable, il faut faire attention à ce que l'on peut dire. Il existait donc une rigueur dans la gestion des conseils municipaux. Je referme la parenthèse.

Concernant ce soir le débat sur le compte administratif 2015, vous venez de nous faire une présentation comme vous nous avez habitués, c'est-à-dire en mettant en valeur vos actions, sans aucune humilité et en disant que tout va très bien. Donc, je vais essayer de corriger le tir en étant la plus pragmatique possible et en partant justement des chiffres.

Comme vous l'avez dit, le compte administratif retrace l'exécution budgétaire sur une année, ce qui permet de vérifier les dépenses et les recettes sur l'ensemble de l'exercice et de constater des différences par rapport au budget primitif et les décisions modificatives adoptées. Or, ce compte administratif, par l'importance des restes à réaliser qu'il présente – de mémoire 9 M€ et 11 M€ – est difficilement analysable. Cela signifie qu'aucun choix clair ne guide votre action puisqu'apparemment il n'y a pas de prévision ni de vision d'avenir.

Ensuite, concernant la masse salariale, vous vous félicitez, et c'est très bien, de dire qu'elle a diminué. Cela dit, si on regarde les ratios, on voit que le ratio est encore extrêmement élevé. Mais, si elle a diminué ou s'il y a une stabilisation, ce que j'aurais tendance à dire, nous savons que c'est par la véritable saignée que vous avez imposée à de nombreux services rendus à la population, notamment la diminution des effectifs dans le secteur de l'éducation, de la prévention, de la jeunesse, de la petite enfance et de la culture.

Ainsi, si dans ce compte administratif on utilise les annexes qui se trouvent à la fin du compte administratif, les dépenses de fonctionnement en matière de sécurité – toutes dépenses confondues – ont augmenté de plus de 300 000 €, les mêmes dépenses liées à la culture ont diminué de la même somme. En matière de sport et jeunesse, ce sont 700 000 € de moins entre le CA 2014 et le CA 2015. Quant aux interventions sociales, c'est une baisse de 600 000 € qui affecte ce secteur.

Concernant les recettes, c'est très habile de regretter et de dénoncer la baisse des dotations de l'État, vous comme moi savons que de toute façon dans l'état actuel de l'État France, il y a une nécessité de baisser ces dotations. Mais, on connaît les débuts de période électorale et j'ai entendu dans votre discours que vous ne répondiez pas localement et que vous étiez déjà sur des dynamiques départementales et nationales. On peut penser que la campagne a commencé. Moi, je m'en tiendrai aux dynamiques locales, parce que c'est ce qui m'intéresse le plus et c'est ce qui me semble le plus important.

Si je prends l'impact de la baisse des dotations de l'État, finalement le CA 2015 montre que l'impact a été minime parce que la ville a une fois de plus connu une augmentation du nombre de ses habitants, ce dont le CA témoigne, on le voit bien, et surtout, vous l'avez dit vous-même, nous sommes toujours structurellement très en deçà des ratios. Le premier : dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population, Chelles 1 016,63 €, moyenne nationale de la strate 1 248 €. Donc, oui, cette ville est structurellement pauvre.

Il faut cesser de dire que la situation dans laquelle elle se trouve est liée, elle est structurellement pauvre, elle l'a toujours été et à moins que la fameuse réforme de la DGF se mette enfin en œuvre, mais il faut penser que sur une année électorale, cela paraît peu probable. Donc, une fois de plus, cette ville pâtira des choix qui ont été effectués il y a très longtemps et dont nous ne sommes, ni vous, ni moi, responsables.

Je voudrais insister sur l'augmentation des taxes, bien sûr, puisque l'on voit que l'on approche pratiquement les 30 M€. Les contributions locales progressent à nouveau, tant parce que les valeurs locatives votées à l'assemblée ont permis de le faire que là aussi du nombre d'habitants et de logements supplémentaires.

Enfin, j'insiste sur le discours alarmiste, la situation catastrophique de la ville. Mme Netthavons nous a fait tout à l'heure une présentation : vous avez bénéficié sur le budget 2015 d'une augmentation significative de certaines recettes. Les droits de mutation, qui étaient inscrits à hauteur de 1,6 M€, sont passés pratiquement à 2 M€. Mais surtout, et j'insiste parce que c'est important que les Chellois le sachent, les cessions. On sait tous que c'est un coup et après ça ne revient plus, ça ne permet pas d'établir un budget structurellement.

Néanmoins, ces cessions sont le fruit d'un travail qui avait été mené en amont : que ce soit les logements des professeurs des écoles ou que ce soit les biens vacants. Elles ont permis et elles vous ont donné moyen de ne pas être dans une difficulté non plus incommensurable. D'ailleurs, la délibération présentée tout à l'heure concernant Hossegor le prouvera si besoin est. Cette délibération prouve aussi que les bijoux de famille n'ont pas été vendus et que le patrimoine n'a pas été bradé par l'équipe précédente.

Pour terminer, les frais financiers, très bien, mais nous savons tous que les taux d'intérêt ont été tellement faibles que la plupart – c'est valable pour les familles comme pour les collectivités – ont fait l'objet de renégociation et que les outils de gestion active de la dette ont été mis en place par la majorité de gauche.

Autrement dit, au total ce compte administratif reflète une politique basée sur une gestion « à la petite semaine » où les familles chelloises sont sacrifiées au bénéfice d'un tout sécuritaire alarmant ».

**Monsieur le Maire :** « C'est bien, avec le ton professoral de votre conclusion, tout est dit. Vous m'avez dit que j'avais fait une erreur, mais permettez-moi de dire que vous en avez fait d'autres. Je ne manque pas à travers les manifestations, et cela a pu m'être reproché, de reconnaître quand les actions de l'ancienne municipalité, et en particulier de Jean-Paul Planchou, mon prédécesseur, voire Charles Cova ou d'autres, ont pu être bénéfiques pour la commune, et je veux notamment parler du centre d'art Les Eglises. J'ai pu le dire à plusieurs reprises lors des inaugurations et certains peuvent en être témoins.

Il faut avouer que vous n'avez pas la même clémence à notre égard, même quand un compte administratif est exceptionnel, comme celui-ci, puisque vous n'en avez pas connu dans le cadre de votre mandat précédent. Vous ne le reconnaissez pas. À la limite, je n'attends pas votre reconnaissance et ce n'est pas pour cela que nous nous sommes engagés. Nous avons aujourd'hui, si j'ose dire, le cœur franc, le cœur léger sur ce compte administratif. Nous sommes persuadés avoir accompli notre mission, même si elle reste longue à poursuivre. Guillaume Segala évoquait les efforts qu'il reste à poursuivre, l'attention qui est nécessaire, je ne reviendrai pas dessus.

Pour vous répondre sur le fait qu'il n'y ait aucun choix clair qui guide notre action, je pense que nous avons prouvé l'inverse. Cela reste un peu de littérature ou un peu de théâtre. Nous avons quand même expliqué les grands axes de notre action. Vous parliez de sécurité tout à l'heure, cela faisait partie des choix stratégiques qui peuvent ne pas être partagés par tous. C'est aussi aux électeurs de trancher et de dire ce qu'ils souhaitent. C'était un engagement clair que nous avons tenu, cela fait partie des augmentations que nous assumons. Effectivement, 300 000 € en plus pour la sécurité, cela ne nous choque pas, au contraire, c'est quelque chose que l'on assume, cela fait partie des choix stratégiques.

Je tenais juste à apporter une précision. Il faut éviter d'avoir une vision uniquement comptable. Vous évoquez la baisse d'investissements, ou plus exactement de fonctionnement, d'argent dans la culture. Ce n'est pas parce que l'on donne moins que l'on fait moins. Nous avons réorienté, par exemple, la programmation du centre d'art contemporain qui est devenu Centre d'Art. Aujourd'hui, il est davantage utilisé par les associations de la ville, ce qui fait plus d'expositions pour 300 000 € de moins par an, par exemple. Moins d'achats d'œuvre qui s'apparentait plus à du mécénat, même si je respecte totalement l'art contemporain. Nous avons fait d'ailleurs très récemment une exposition d'art contemporain qui a connu un vrai succès, parfois même plus que ce qui existait auparavant, en ayant un coût de fonctionnement nettement inférieur.

Ce que je veux dire, Madame Guilloteau, pour vous répondre, c'est qu'il peut y avoir de l'agitation avec les chiffres, c'est le rôle de l'opposition. On essaye de trouver des arguments là où ils peuvent être. Je me permets juste de vous répondre qu'en ayant une logique dépensière à tous crins, c'est comme ça que l'on met la ville en situation de difficulté. Vous évoquez effectivement la responsabilité, la ville est structurellement pauvre, et vous disiez que ni vous ni nous ne pouvions faire quelque chose. En fait si, nous sommes moins riches que d'autres, mais comme un ménage qui est moins riche que son voisin, il fait plus attention. On ne dépense pas autant que le voisin, parce que celui-ci s'est acheté une voiture, on n'achète pas la même si on n'a pas les moyens, juste pour faire bien. C'est un peu comme cela que nous essayons de gérer.

Cela peut paraître réactionnaire pour certains, mais nous allons gérer la ville en « bon père de famille ». J'évoque notamment dans les réunions sur le budget que j'ai faites auprès des Chellois, avec mon équipe, que quand le toit fuit, on ne fait pas une véranda, on commence par réparer le toit de sa maison. C'est ce que tout un chacun fait. C'est à peu près ce que l'on fait aussi au sein de la ville et on commence à en voir les fruits dans ce compte administratif. Ce n'est pas en fermant les yeux sur les difficultés que l'on résout les problèmes. On n'a pas un discours alarmiste, on a un discours réaliste. Presque trop parce que politiquement on en retire moins de fruits. J'ai beaucoup de collègues qui ont fait beaucoup plus que nous sur la baisse des dotations. On l'avait évoqué et je l'ai reconnu ici dans ce Conseil Municipal. Je vous le dis très honnêtement. Oui, c'est à vous que je m'adresse ! Je vous le dis Madame Guilloteau, j'ai reconnu que la baisse des dotations était inéluctable. Ce n'est pas une invective, je réponds juste à votre question.

J'ai reconnu publiquement à de nombreuses reprises que la baisse des dotations était compréhensible et presque nécessaire. Mais, j'avais parlé de l'ampleur et du calendrier qui était insoutenable pour les collectivités. Je ne suis pas le seul à l'avoir dit puisque l'AMF, droite et gauche réunies, a lutté aussi pour que nous puissions avoir une remise en question de cette baisse pour l'année 2017. Pourquoi ? Parce qu'elle arrivait à un moment où cela devenait intenable. Vous savez que le budget des collectivités se gère aussi à inertie lente, parce que l'on a peu de leviers d'actions, pour que l'on puisse garder des marches de manœuvre, parce qu'un certain nombre de communes, EPCI ou départements voire de régions, étaient en difficultés et passaient dans le rouge de manière très sensible. La Caisse des Dépôts, la Cour régionale des comptes alertaient le gouvernement sur les risques de défaillance nombreux de communes et de collectivités.

Je vous parlais de prudence tout à l'heure, parce que l'on doit gérer aussi des annonces gouvernementales qui vont dans notre sens, c'est-à-dire l'inversion de la courbe de la baisse des dotations, celle-là est inversée je l'espère, même si l'on attend concrètement le chiffre, parce que

les départements et les régions demandent aussi et on a des craintes que lors du débat parlementaire on puisse finalement devoir partager cette baisse avec les départements et les régions, et que l'on puisse se retrouver finalement avec une hausse supérieure à la baisse à laquelle on s'attendait. On a du mal à suivre, mais c'est un peu comme ça.

Pour vous répondre sur ce point, nous ne sommes par alarmistes, nous sommes juste réalistes et nous ne nous cachons pas les yeux face aux difficultés. Nous savons aussi où nous allons très clairement et je pense que ce débat le prouve et ce compte administratif aussi. Monsieur Mouly ».

**Monsieur Mouly** : « Merci, Monsieur le Maire. J'avais déjà eu l'occasion de le dire puisque vous reprenez l'expression de gestion « en bon père de famille », d'ailleurs aujourd'hui les mères de famille gèrent aussi bien, d'ailleurs en ce qui concerne ma famille c'est le cas ! Mais, c'est une comparaison qui a ses limites, je l'ai déjà dit. Dans une famille normale, sauf si vous braquez des banques, vous n'avez pas les moyens de faire varier les entrants, c'est-à-dire votre salaire. D'ailleurs, les patrons ont aujourd'hui les oreilles de plus en plus fermées aux demandes d'augmentation. Donc, vous n'avez pas les moyens de faire varier les recettes. Vous pouvez uniquement faire varier vos dépenses.

Or, une collectivité a le moyen de faire varier ces dépenses, évidemment, mais elle a aussi le moyen de faire varier ses recettes à travers l'endettement, à travers la fiscalité. Je le dis parce que cette comparaison de « bon père de famille » est un peu facile. Peut-être jugez-vous utile d'utiliser ce genre d'argument avec les Chellois, mais je pense qu'ici nous savons que comparaison n'est pas raison.

Évidemment, nous serons d'accord sur le fait qu'il y a des économies de bon sens à réaliser dans un certain nombre de domaines. Vous en avez réalisé depuis deux ans, il s'en réalisait avant dans les renégociations de contrats, dans les assurances, les fluides, etc. Il faut être vigilant pour justement, et je vous rejoins dans ce domaine, en « bon père ou bonne mère de famille » essayer d'aller à l'essentiel, de peser les dépenses et de faire que chaque dépense soit la plus légitime.

Mais, on peut prendre aussi un peu de recul et regarder : on n'est pas obligé d'être le nez dans le guidon. On peut constater que des économies pourraient être faites. J'observais dans les graphiques que vous indiquez, et ce serait intéressant justement pour la population chelloise que les dépenses financières représentent plus d'un tiers en fait des dépenses d'investissement. Évidemment, on peut avoir la lecture en disant que c'est parce que la ville est endettée, mais c'est aussi et surtout pour nourrir la voracité des marchés financiers et des banques. Il y avait un temps où, dans ce pays, il y avait une caisse publique qui finançait des investissements des collectivités locales et qui était gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Tout cela était privatisé et c'est devenu le Crédit Local de France puis Dexia et avec d'ailleurs le naufrage, puisque ces organismes ont sombré dans les pires excès justement de la finance folle. Il faut que les Chellois sachent, il faut que les citoyens sachent que leurs impôts, pour une part extrêmement significative, servent à financer la voracité des marchés financiers. Et là, ce sont 10 M€. Pour les Chellois, c'est une somme considérable.

Sur les investissements, ma collègue Isabelle Guilloteau l'a dit, les cessions auront une fin à un moment donné. Je veux dire que cette situation de la Ville de Chelles comme celle de nombreuses collectivités, et qui va s'aggraver, parce que j'entends, et je le déplore, ma collègue dire que c'est bien légitime de continuer la baisse des dotations aux collectivités. Nous savons tous ici que, quels

que soient les leaders qui se présenteront aux prochaines élections sous les couleurs des Républicains, il y a un consensus au fond du parti des Républicain pour accepter cette baisse des dotations aux collectivités et qui nous étonne. J'aimerais d'ailleurs savoir quelle évaluation peut-on faire sur le début de ce mandat de ces baisses de dotations et sur les projections. J'imagine que ce travail a pu être fait par les services financiers sur l'ensemble de votre mandat jusqu'en 2020, à combien s'élèveront ces pertes.

Enfin, régulièrement est revenue la question de la gestion de la baisse des dépenses de personnel. Ma collègue Isabelle Guilloteau, et sur ce point je la rejoins, a souligné que cela se traduisait par des conséquences très concrètes sur les services publics. Le service public local dans une collectivité, ce sont d'abord des dépenses de personnel, c'est de la présence d'humains sur le terrain, c'est de l'humain, c'est du contact, c'est tout cela. On voit bien qu'il y a des limites à la réduction du personnel et très vite, et on le voit sur le secteur de la jeunesse, sur l'action sociale, on voit qu'il y a des conséquences très concrètes.

J'attire aussi votre attention sur les réductions ou les économies de bouts de chandelle, mais qui dans la vie de nos concitoyens qui sont les plus fragiles, sont importantes. Je pense tout particulièrement à la restriction au fond du périmètre du service public au travers du fait que des familles qui ont des impayés sont dorénavant exclues de l'accès à un certain nombre de services pour eux ou pour leurs enfants. Ce sont les enfants qui payent dans ce cadre-là les pots cassés.

Pour toutes ces raisons-là, nous n'approuverons pas ce compte administratif qui est la traduction d'une gestion que n'approuvons pas ».

**Monsieur le Maire :** « Merci, Monsieur Mouly. Juste pour vous répondre sur les dépenses financières, et là pour le coup je peux me réjouir que la Caisse des Dépôts et Consignations puisse, avec La Poste aussi, offrir des solutions de financement aux collectivités avec des frais financiers raisonnables. Pour le coup, c'est le soutien du gouvernement qui a aussi incité, c'est le parallèle de la baisse des dotations, c'est que les collectivités avaient de plus en plus de mal à se financer et surtout à se financer cher, il était donc nécessaire de pouvoir soutenir, cela s'est fait dans le passé sous d'autres gouvernements, cela s'est fait aussi cette fois-ci. Je partage votre opinion : c'est vrai qu'avoir un tiers de frais financiers, c'est trop. C'est le stock de dettes, on l'évoquait tout à l'heure, mais après il y a une démarche philosophique ou économique ou politique derrière tout ça. Cela fait partie des règles du jeu. On se finance aussi sur les marchés financiers. C'est ainsi que cela fonctionne.

Pour vous répondre sur le « bon père de famille », effectivement cela a ses limites, mais c'est une vertu pédagogique, pour expliquer un peu quelle était notre philosophie en la matière.

En ce qui concerne la baisse des dotations, c'est très concrètement -3 M€ environ par an. Et environ 7,5 à 8 M€ en moins sur le mandat. Pour finir sur les programmations de baisse des dotations, je n'y vois pas encore très clair sur les propositions des uns et des autres. Certains proposent une augmentation pour celles en faveur d'économies et d'autres pour une baisse massive. À Chelles, nous plaçons le fait qu'il est important que les efforts des collectivités soient reconnus. Vous évoquiez le fait que le budget a ses limites, c'est vrai. On ne peut pas faire plus d'économies que ce qui est soutenable et possible, si l'on ne veut pas réduire le périmètre des services publics. Il peut y avoir des investissements, des reprises de certaines choses par l'Etat – rythmes scolaires, par exemple. Il y a « x » inconnues dans cette équation. Je pense que l'on

partage tous ici le fait que même si la baisse des dotations peut s'expliquer, pour moi cela a atteint ses limites et c'est pour cela que l'on prône l'arrêt de la baisse des dotations. Je pense que Guillaume Segala et Jacques Philippon m'ont demandé de pouvoir ajouter quelque chose ».

**Monsieur Segala** : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai deux ou trois réponses pour que ce soit clair pour tout le monde. Sur les restes à réaliser, on avait déjà eu l'argument l'an dernier de la part de Monsieur Brehier : en fait, on lance les « restes à réaliser » comme ça et comme quasiment personne ne sait ce que c'est, cela devient un argument. Mais les restes à réaliser ne sont pas un argument, en tout cas je n'ai pas compris l'argument, pour deux raisons : la première, c'est que cela apparaît bien dans le compte, on n'a pas encore payé et sur le papier ce n'est pas soustrait de la somme finale et la deuxième, c'est que reste-t-il dans ces restes à réaliser cette année ? Il y a trois grandes choses :

- Le préfinancement du nouveau groupe scolaire. Il y a une stratégie, on met de côté pour préfinancer un groupe scolaire, c'est plutôt pas mal.
- Des achats comme des véhicules ou des aspirateurs, enfin des achats pour faire tourner la mairie au quotidien. Cela n'a pas encore été acheté, c'est commandé et pas encore payé. Je ne vois pas un problème de stratégie à ce niveau.
- Il y a des travaux dans les bâtiments, de voirie, etc. qui sont prévus et soit ils n'ont pas été payés, soit ils vont être réalisés prochainement.
- On trouve aussi des subventions qui vont être décaissées par exemple à MCH pour l'opération de rénovation, de réhabilitation de Schweitzer Laennec.

Ce n'est pas parce que ce n'est pas décaissé tout de suite qu'il y a un problème de stratégie ou de gestion. C'est juste que comptablement au 31 décembre, on passe sur un autre exercice et on arrête les comptes.

Je rappelle qu'en 2013, à quelques euros près, vous aviez le même montant de restes à réaliser et pourtant on ne vous a pas dit à l'époque, en tout cas je n'étais pas là pour le dire, qu'il y avait un problème de stratégie. Donc, ce n'est pas un argument.

Sur la masse salariale, quand vous nous dites qu'il y a eu un effort, mais que ce n'est pas assez. Vous pourriez vous aussi faire un effort. J'ai l'impression que vous nous critiquez pour un résultat que vous n'avez jamais réussi à avoir. C'est la première fois que la masse salariale baisse. Et puis, on peut juste saluer l'effort : on a une épargne nette positive, ce n'est pas arrivé depuis plusieurs années. Oui, il y a eu des recettes supplémentaires par rapport à l'année dernière, mais la vérité c'est que le total des recettes est inférieur. Cette commune qui a plus d'habitants, donc plus de dépenses, a eu 400 000 € de recettes en moins.

Le contexte est dur, on fait des résultats, on peut être heureux. On ne va pas boudier notre plaisir ! Et derrière il n'y a pas de problème de stratégie, etc. On a juste fait des efforts et les efforts, ça paye et j'en suis très heureux. Je tiens à nouveau à saluer toutes celles et tous ceux qui y ont contribué. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Oui, Jacques Philippon ».

**Monsieur Philippon** : « Merci, Monsieur le Maire. Si vous le permettez, Madame Guilloteau nous a dit tout à l'heure qu'il fallait toujours faire attention à ce que l'on disait. Je voudrais simplement lui demander quelles sont les ventes de biens vacants et sans maître dont les recherches ont été faites avant notre arrivée, c'est vrai, par l'administration et quelles sont les ventes qui en 2015 nous ont permis de boucler le budget. C'est la page d'avant, il y a deux ventes : lesquelles sont-elles pour des biens vacants et sans maître ? »

**Madame Guilloteau** : « Puisque la question est posée, et je ne voulais pas répondre parce qu'à un moment donné je trouve que cela ne sert strictement à rien, j'ai entre les mains les restes à réaliser en recettes 2015, Monsieur Philippon, cession de biens vacants : nature 24-020 et nous sommes ici donc à hauteur de 489 000 € ce qui n'est pas une mince somme. Je pourrais vous donner toute la liste : des logements Tournelles, etc. »

**Monsieur Philippon** : « Non, biens vacants et sans maître ».

**Madame Guilloteau** : « J'ai cité les biens vacants, Monsieur Philippon, et nous sommes au total sur des restes à réaliser de 7 M€ sur les quelque 11 M€. Je ne veux pas entrer dans la polémique, mon argumentaire était valide et valable. Je ne reviendrai pas sur le fait pour les anciens que Monsieur Ferrer pendant six ans nous a demandé la liste détaillée et nous présentait systématiquement cet argumentaire. Là, c'est un argumentaire qui est fondé étant donné notamment les titres, pas tant les dépenses, mais les titres émis. J'ai donc le détail de ces restes à réaliser. Bien entendu, il s'agit d'expliquer et non d'utiliser de termes. Il s'agit d'expliquer à la population que c'est de l'argent dont on ne sait pas pour l'instant la finalité. Des engagements ont été effectivement pris. Vous m'obligez à dire le mot que j'essaie de souligner depuis le début de cette séance : c'est une certaine forme d'amateurisme ».

**Monsieur le Maire** : « C'est vrai qu'en matière d'amateurisme au niveau du gouvernement, vous êtes experte et que malheureusement on subit cet amateurisme au quotidien. On peut vous en parler assez régulièrement. Je pense que l'on peut tout dire sauf cela, parce que, et je parle sous le contrôle de l'administration, c'est technique et c'est comptable. Vous le savez mieux que quiconque. Je propose que l'on cesse ce débat si personne ne souhaite ajouter quelque chose. Je pense que l'on n'y gagnera pas de toute façon.

Je propose que nous passions au vote après que je quitte la séance. Ne prenez pas mon départ pour une destination lointaine, ce n'est que temporaire... Je donne la présidence de séance à Colette Boissot ».

*Monsieur le Maire quitte la séance.*

**Madame Boissot** : « Nous allons donc passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les groupes de l'opposition et tout le reste vote pour. Monsieur le Maire peut revenir. Merci ».

*Monsieur le Maire revient en séance.*

**Monsieur le Maire** : « Merci à tous ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (32 pour, 9 abstention(s))

**APPROUVE** le Compte Administratif 2015.

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** à la somme de 2 730 358,50 euros, le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2015, issu de la comptabilité tenue par l'ordonnateur.

### 7) Budget supplémentaire 2016

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

**Monsieur Segala** : « On termine l'exercice avec le budget supplémentaire. Comme vous le voyez, c'est un budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 29,6 M€ dont 2,3 M€ en fonctionnement et 27,3 M€ en investissement.

Pour ceux qui ont le document, il y a trois chiffres qu'il faut regarder de plus près parce qu'ils ne sont pas très compréhensibles et je suis sûr que vous vous posez tous la question. Comme on arrive au cumul de la section de fonctionnement, ce sont les 2,7 M€ du résultat moins une moindre recette en DSC 5(Dotation de Solidarité Communautaire) moins des dépenses de fonctionnement pour 1,6 M€ et 750 000 € qui se sont transmis vers l'investissement.

Concernant l'investissement, la recette est de 16 M€ et est constituée principalement des emprunts, la couverture du déficit et bien sûr les 750 000 € qui viennent du fonctionnement vers l'investissement.

Je sais que vous étiez inquiets sur le sujet, vous voilà rassurés ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Guillaume Segala. Y a-t-il des questions ? Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau** : « Dans le fil de notre conversation précédente, un budget supplémentaire se présente un peu plus tard, généralement après que le compte administratif a été voté. J'ai juste une question comportant les 600 000 € inscrits au budget primitif 2016. Ils sont censés être une dotation de solidarité de l'intercommunalité qui est retirée par le budget supplémentaire. Or, il s'avère que cette somme n'apparaît pas dans le budget voté, nous le savons tous, dans des conditions pour le moins baroques au mois de décembre à l'intercommunalité. Ma question est : comment une somme qui n'existait pas dans le budget de l'intercommunalité se retrouve dans notre budget BP 2016 ? »

**Monsieur le Maire :** « Vous avez raison de souligner le caractère baroque de la gestion de Marne-et-Chantereine. Si vous voulez, je peux en parler, mais je ne suis pas sûr que vous y gagnez, donc vous avez raison.

Sur ce point précis, effectivement la DSC n'existe plus techniquement. Je laisse la parole à M. Klein qui était en contact avec le Directeur Général des Services de l'agglomération de Paris Vallée de la Marne. La période de fusion des trois agglomérations est compliquée. Je dois avouer que cela se passe moins mal que ce que je pensais, néanmoins, vous l'avez vu pour ceux qui travaillent avec l'agglomération, il y a des fusions d'équipes, des déménagements, des cumuls de budgets et il peut donc y avoir un certain nombre de difficultés. Il peut y avoir de bonnes nouvelles comme de mauvaises nouvelles. En l'occurrence sur l'aspect budgétaire, l'agglomération et nos services travaillent de concert, il faut justement harmoniser les différents aspects de la gestion des collectivités, parce que les trois avaient des politiques différentes, trois histoires différentes, des méthodes de travail différentes, je pense à un SAN qui est une agglomération très naissante, à la Brie Francilienne avec 2 communes et la nôtre qui était intermédiaire entre une existence très courte et une existence très longue des deux autres agglomérations. Une harmonisation est nécessaire, elle prend du temps et il y a des principes qui existaient précédemment qui vont être modifiés. L'idée, c'est qu'il n'y ait pas de rupture de charges, que ce soit en matière financière, mais aussi en matière technique tout simplement pour la pérennité des services publics.

Je passe la parole à M. Klein pour nous éclairer, parce que c'est lui qui manœuvre avec les services de l'agglomération pour gérer ces aspects ».

**Monsieur Klein :** « Oui, Monsieur le Maire, quand on a construit le budget primitif 2016, comme on le sait à partir de l'été 2015, nous avons rencontré les services de l'agglomération de Marne-et-Chantereine. Il nous avait été dit que le pacte financier entre la communauté et les communes serait revu, mais en l'occurrence l'agglomération Marne-et-Chantereine devant se terminer au 31 décembre pour être reprise par une nouvelle agglomération, Paris Vallée de la Marne, les sommes qui avaient été attribuées aux communes resteraient telles quelles dans le budget de l'agglomération.

Vous pouvez prendre pour exemple le budget de Vaires, de Brou et de Courtry puisque la réponse a été la même que pour la Ville de Chelles, la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire, a été inscrite dans les budgets des villes en question. On nous avait assuré qu'elle y serait, on ignorait que cette somme ne serait pas forcément dans le budget voté par la communauté d'agglomération, je crois le 15 décembre l'année dernière. C'était une découverte de notre part via nos nouveaux collègues de Paris Vallée de la Marne en janvier. On était assuré d'avoir cette somme, ce n'est pas de notre part une inscription basée sur quelque chose qui n'était pas étayé de la part des services de l'agglomération. L'ont-ils oublié ? Les services en question nous ont-ils dit des choses inexacts ? Je n'ai pas la réponse ».

**Monsieur le Maire :** « On travaille justement avec les services de Paul Miguel et Jean-Claude Gandrille de l'agglomération pour justement harmoniser. On a de nouvelles recettes. La DSC sera sans doute remplacée par le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) d'une certaine manière. C'est un peu technique et cela nécessite un éclaircissement.

J'ajoute que la commission des finances, et les élus qui y siègent notamment dans l'opposition, peut être aussi le bon lieu pour avoir des explications sur ces sujets. Y a-t-il d'autres prises de

parole sur ce point 7 ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Abstention de Mme Troussard. Y a-t-il des votes contre ? Vote contre des autres groupes de l'opposition. Le reste est pour. Je vous remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (33 pour, 8 contre, 1 abstention(s))

**ADOpte** le Budget Supplémentaire 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 698 278,72 euros dont 2 340 370,50 euros en section de fonctionnement et 27 357 908,22 euros en section d'investissement.

8) Conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le cadre de la politique de la ville

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Les organismes HLM peuvent bénéficier d'un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour leur patrimoine immobilier situé dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV).

Sur notre territoire, je vous rappelle qu'il y a deux quartiers dits prioritaires :

- Le quartier Schweitzer Laennec,
- Le quartier Grande Prairie,

sur lesquels opèrent deux bailleurs sociaux : Marne-et-Chantier Habitat et le Logement Francilien.

Dans le cadre de ce dispositif légal, il nous faut signer une convention d'utilisation de l'abattement de cette taxe avec les bailleurs sociaux, l'État et également la communauté d'agglomération puisque la politique de la ville entre dans la compétence de la communauté d'agglomération.

En annexe de cette délibération, vous retrouvez les deux conventions puisqu'il faut signer une convention par quartier. Vous avez les deux conventions dans lesquelles sont rappelés le diagnostic et également le programme des actions à mener.

Je vous demande d'approuver ces deux conventions et d'autoriser M. le Maire à les signer. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Netthavongs. Je vous rappelle pour votre information que cette délibération a déjà été approuvée par Paris Vallée de la Marne. C'est mon collègue de Torcy qui suit cette délégation au sein de la nouvelle agglomération. Y a-t-il des questions ? Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Ce n'est pas une question, c'est pour dire que l'on votera bien évidemment cette délibération, mais ce n'est pas sûr que cela suffise pour mener une politique de la ville ambitieuse, parce que les chantiers sont bien plus vastes. Il y a besoin d'autre chose, mais

qui ne relève ni du niveau de la ville ni de celui de l'intercommunalité. On espère que les engagements pour une politique de la ville ambitieuse, dans le cadre d'une loi qui va bientôt être débattue, pourront porter des avancées pour ces quartiers. Ces seuls types de délibérations ne suffiront pas, à l'évidence, à remplir les ambitions de rendre ces espaces plus accueillants, réhabiliter les logements pour les rendre plus agréables et répondre à toutes les problématiques de la ville ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Goutmann. Je partage votre opinion. On a maintenant un peu de recul sur la politique de la ville qui est un mot qui veut tout dire et rien dire. C'est vrai que c'est la concentration de moyens, la concentration aussi de l'accord de coopération de tous les services de l'État, des villes, parfois des départements, des associations aussi et des bailleurs qui permet d'avoir les meilleurs résultats. On sait ce qui a marché, ce qui n'a pas marché en politique de la ville. Là on quitte le cadre strictement chellois puisque cela concerne la législation globale et je ne sais pas quel sera le débat parlementaire. Néanmoins on sait que l'on a peu de résultats quand on a des moyens insuffisants. Parfois, d'aucun l'ont critiqué dans d'autres assemblées, les moyens cosmétiques peuvent gaspiller de l'argent public sans avoir de vrais résultats.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous en remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi de finances pour 2015 - Article 1388 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'Instruction ministérielle relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (12/06/2015),

Vu le Cadre national de référence de l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine,

Vu le Contrat de ville de l'Ex CA-Marne et Chantereine, signé le 24 juin 2015 portant sur 2 quartiers politique de la ville situés à Chelles :

- Quartier Schweitzer Laennec : 1 057 habitants, 277 logements locatifs sociaux gérés par Marne et Chantereine Habitat, une vaste opération de renouvellement urbain réalisée de 2013 à 2015,
- Quartier Grande Prairie : 1 946 habitants, 685 logements répartis dans une résidence de 200 logements locatifs sociaux gérée par Logement Francilien (2 bâtiments), 4 grandes copropriétés,

**APPROUVE** les deux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville, Schweitzer Laennec et la Grande Prairie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et tout document y afférent.

9) Demande de garantie d'emprunt suite à un réaménagement de deux emprunts – Maison du CIL

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Guillaume Segala ».

**Monsieur Segala** : « Merci, Monsieur le Maire. La ville avait garanti deux emprunts de la Maison du CIL. Cette dernière est en train de réaménager ces deux emprunts. Comme nous étions à l'origine de la garantie, il nous est demandé une nouvelle fois de leur apporter la garantie de la ville comme on le fait souvent pour différents emprunts et différentes entités. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Pas de question sur ce sujet ? (*Non*). Pas de vote contre, pas d'abstention ? (*Non*). Unanimité, je vous remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 pour)

**DECIDE** d'accorder sa garantie solidaire à la société dénommée LA MAISON DU CIL pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre d'un emprunt à taux fixe d'un montant de 7 835 776,09 Euros, à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, destiné à refinancer 2 prêts locatifs sociaux (PLS) Crédit foncier comme suit :

- 5 923 178,65€ au titre du CRD du prêt n° 0 199 061 92 Y et 66 080,79 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt,
- 1 825 699,80€ au titre du CRD du prêt n°1 250 062 92 V et 20 816,85 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt.

**PREND ACTE** que les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE sont les suivantes :

- Montant : 7 835 776,09 Euros
- Durée : 25 ans
- Point de départ du prêt : 30/03/2016
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance : 30/06/2016
- Date d'extinction du prêt : 30/03/2041
- Amortissement du capital : progressif selon le principe des échéances constantes
- Périodicité des échéances : Trimestrielles en capital et intérêts
- Taux d'intérêt : taux fixe de 2,145% soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG de 2,145% à mentionner dans le contrat de prêt à signer
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800€ maximum : 3 000€).

**DIT** que la Ville de Chelles renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du CREDIT FONCIER DE FRANCE, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentées des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la société MAISON DU CIL à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**AUTORISE** en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

#### 10) Suppression de l'indemnité de conseil au comptable assignataire de Chelles

**Monsieur le Maire** : « Je vais présenter ce point brièvement. Il s'agit de Monsieur Illy. Vous saviez que nous avons voté comme c'est la tradition une indemnité pour le comptable public assignataire de la commune de Chelles depuis le 1<sup>er</sup> août 2014. C'est une démarche d'économies pour nous intéressante même si elle reste modeste : le comptable public a souhaité que l'on supprime son indemnité qui est de l'ordre de 8 000 € par an. Vous avez le détail de la délibération. Comme il a par ailleurs d'autres indemnités, il souhaite pouvoir en faire grâce à la Ville de Chelles. Nous le remercions bien évidemment. Y a-t-il des questions ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Abstention de Mme Pereira et de M. Athuil. Vous ne souhaitez pas participer à la saignée des services publics... Nous remercions M. Illy d'avoir renoncé, et nous ne lui avons pas demandé, à son indemnité dès l'exercice 2016 ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (39 pour, 2 abstention(s))

**DECIDE** de supprimer l'indemnité de conseil de Monsieur Illy, comptable public assignataire de la commune de Chelles à compter de l'exercice 2016

### **JURIDIQUE ET PATRIMOINE**

#### 11) Cession de la propriété de Chelles à Hossegor

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Mme Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Mme Guilloteau l'a évoqué en filigrane précédemment, il s'agit effectivement de céder le centre de loisirs d'Hossegor à la société SAGEC Atlantique.

Dix candidats se sont portés acquéreurs de ce centre de loisirs. Vous avez la liste de ces candidats ainsi que les offres qu'ils ont formulées variant entre 4,7 M€ et 6,644 M€. C'est évidemment l'offre la mieux-disante qui a été retenue par la commune de Chelles. Les Domaines avaient évalué cette propriété à 4,65 M€.

Il vous est demandé :

- De décider de la cession à la société SAGEC Atlantique pour la somme de 6,644 M€ avant le 30 juin 2016. À défaut, la commune se réserve le droit de donner la préférence au candidat qui est arrivé second, c'est-à-dire le groupe PICHET.
- De prévoir une clause d'immobilisation de 5 %, c'est-à-dire que cette indemnité d'immobilisation sera acquise à la commune dans l'hypothèse où la vente ne pourrait se faire alors que les conditions suspensives seront réalisées.
- De décider de la réalisation aux frais de la Ville de Chelles d'une étude de sol.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes pour parvenir à cette vente ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Netthavongs. Juste deux précisions concernant cette vente. Cela part d'un constat sur l'utilisation de ce patrimoine : la méthode et la destination de la somme que l'on va en tirer.

Sur la méthode, alors que l'on aurait pu passer sur une vente de gré à gré, on a souhaité, et je parle sous le contrôle de Céline Netthavongs, de Yannick Klein et de Guillaume Segala, c'est que l'on a souhaité une démarche transparente qui nous permettait de garantir l'honnêteté, mais aussi d'optimiser les fonds que nous pouvions percevoir de cette vente. C'est une propriété qui a été acquise il y a de nombreuses années et l'idée n'était pas de la brader pour ne pas l'utiliser comme il faut. Il fallait que l'on ait une démarche très claire. Là où je salue la méthode de travail, c'est qu'il n'y a pas eu de jeu de dupe. Tous les promoteurs qui le souhaitaient ou tous ceux qui souhaitaient pouvoir l'acquérir l'ont fait dans de bonnes conditions, l'information était la même pour tous, la mairie d'Hossegor a été parfaitement associée. On l'avait déjà évoqué, mais je reviens dessus, car cela mérite d'être souligné. Les projets devaient être soumis à la mairie d'Hossegor pour approbation préalable avant de faire une offre. Nous avons donc fait en sorte qu'il y ait une véritable transparence. La commission des finances a été saisie de ce sujet.

Cela a deux vertus, d'abord de montrer que la démarche est totalement transparente, qu'elle est honnête et cela permet aussi de maximiser le prix, parce que l'on est à 2 M€ de plus que l'estimation des Domaines.

Il y a de la destruction de patrimoine, parce que le centre d'Hossegor est vendu, mais il y a recréation de patrimoine. Comptablement, le fonctionnement est peut-être différent, mais cette somme servira exclusivement à financer, à construire, le groupe scolaire et à investir dans les écoles. On se recrée du patrimoine pour 50, 100, 200 ans peut-être, j'espère, au sein de la Ville de Chelles.

C'est un patrimoine que l'on sait maîtriser parce qu'il est à proximité directe, il est sur notre territoire et il y aura une utilité immédiate et directe et quotidienne surtout. On sait que de nombreuses villes revendent leurs centres de vacances, parce qu'ils deviennent beaucoup moins rentables, ils sont éloignés, difficiles à gérer, il y a du matériel qui disparaît, il est difficile à entretenir, et ce, pour quelques jours d'utilisation par an, trop peu d'aucuns diront. Il y a une désaffection croissante pour les colonies de vacances, tout simplement, très marquée dans le territoire national pour des raisons que je suis incapable de vous expliquer ici n'étant pas un expert. Nous avons un repositionnement de notre patrimoine qui est une gestion, pas forcément en

« bon père de famille » – je ne voudrais pas vous blesser –, mais qui fait que l'on n'est pas là juste pour vivre, on est là pour réinvestir. C'est le souhait qui a été la méthode dans une méthode, je le répète, de transparence et d'efficacité. Y a-t-il des questions ? Madame Pereira ».

**Madame Pereira** : « Monsieur le Maire, chers collègues. Par rapport à la note, je voulais revenir sur les arguments qui concernent l'attrait d'un centre de vacances tel qu'Hossegor et qui est très important pour les familles chelloises.

J'entends bien vos arguments concernant la rentabilité du lieu. Effectivement, il y avait probablement un manque d'occupation, mais d'autres orientations auraient pu être prises pour rentabiliser ce centre de vacances au moins dix mois sur douze. Il y aurait pu y avoir un projet justement de diversifier les publics et parvenir à un remplissage optimum avec les familles chelloises, avec les personnes âgées, avec les enfants, les jeunes, d'autres centres de vacances et pourquoi pas aussi des associations diverses chelloises où il y aurait pu y avoir aussi des stages sportifs.

Je voterai donc contre cette cession de la propriété de Chelles à Hossegor, parce que finalement tous les moyens, me semble-t-il, n'ont pas été mis en œuvre pour voir justement d'autres orientations possibles. N'oublions pas que Hossegor est et restera pour de nombreux Chellois des souvenirs. C'est un centre de vacances qui fait partie de notre patrimoine. On nous a souvent reproché lorsque nous étions dans la majorité de vendre les bijoux de famille, n'est-ce pas le cas ici aujourd'hui ? »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Mouly ».

**Monsieur Mouly** : « Je pense que la dernière réflexion de Mlle Pereira mérite d'être prise au sérieux, parce que la vie d'une ville et son identité, ce ne sont pas que des lignes de comptes, ce sont aussi des souvenirs qui se transmettent de génération en génération, des lieux identifiés. Je crois que cela mérite réflexion.

Je pense par ailleurs que les pistes qu'elle a indiquées pour, entre guillemets, « rentabiliser » auraient mérité d'être étudiées plus sérieusement. J'en rajouterai une qui ne répond pas à une question exclusive de rentabilité, c'est la question des classes vertes dont on voit bien qu'elles sont un peu en perte de vitesse ces deux dernières années. Il y avait là probablement l'opportunité de donner aux enseignants et aux écoles une facilité pour justement déployer ce type d'activités qui sont de notre responsabilité, je vous le rappelle.

Enfin, quant à votre argument de dire que c'est partout comme ça, beaucoup de villes vendent, pourquoi vendent-elles ? Elles vendent comme vous vendez, parce que vous n'avez pas les moyens de financer l'école dont notre ville a besoin. C'est sous cette contrainte et sous cette pression de l'austérité que ces villes-là, et non pas de gaieté de cœur en tout cas pour les habitants, voient partir ce patrimoine. Vous dites que vous allez recréer du patrimoine avec l'école, mais ce n'est pas le même patrimoine justement, c'est autre chose.

Et au fond, on voit bien : ce sont deux logiques qui s'affrontent ou qui se confrontent, si on veut être plus positifs et constructifs. La note l'indique : en gros, le marché se développe et compte tenu de cela, vous en prenez acte et vous favorisez cette logique-là au détriment de la logique de service public ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. C'est vrai que vendre un centre de vacances, on ne le fait pas spécialement par plaisir. Hossegor est un site plutôt prestigieux et agréable. Effectivement, des Chellois y sont allés et ont eu du plaisir à pouvoir y aller. Comme je vous le disais tout à l'heure, il y a une baisse importante des jeunes ou des parents qui envoient leurs enfants en centre de vacances. On le voit aussi tristement, récemment Lindau nous a annoncé qu'ils n'enverraient pas cette année d'enfants en France parce que par peur d'attentats, les parents ne veulent pas envoyer leurs enfants en France. Oui, c'est l'excuse officielle, mais je pense que c'est assez sérieux. Cela fait partie malheureusement du fait du climat. On le regrette, parce que l'on aurait vraiment aimé accueillir les enfants de Lindau, parce que c'est une tradition. D'ailleurs, les enfants de Chelles vont aller à la Kinderfest cet été.

Pour revenir sur le patrimoine et la gestion, c'est compliqué pour nous face au dilemme qui est de savoir comment garder un centre de vacances qui est utilisé quelques jours par an et dont les études – et je crois qu'elles ont même été menées avant notre arrivée, KPMG a mené une étude sous le mandat précédent – montrent les possibilités d'optimisation de ce centre de vacances : des travaux importants doivent être menés pour une mise aux normes, et vous savez que l'on a voté ici d'ailleurs un certain nombre de choses pour mettre aux normes déjà nos bâtiments communaux qui sont utilisés au quotidien. On n'aurait pas excédé quatre à cinq mois maximum d'utilisation.

Aujourd'hui, c'est compliqué pour nous d'expliquer aux Chellois que leurs enfants sont dans des préfabriqués, que l'on doit repousser les travaux de mise aux normes du théâtre, parce que l'on a un centre de vacances qui est utilisé quelques jours par an pour un nombre d'enfants qui est en plus décroissant. Et par ailleurs, les séjours qui sont proposés peuvent concurrencer les services offerts.

L'enjeu, je vous le rappelle, c'est de recréer du patrimoine sur notre territoire. Quand on reconstruit une école, même si ce n'est pas effectivement le même patrimoine, c'est un patrimoine que l'on peut bien entretenir. J'insiste sur ce point. C'est bien d'avoir un centre de vacances à Hossegor, c'est mieux de l'utiliser et c'est encore mieux de bien l'entretenir. Or, on n'en a pas forcément les moyens sur le long terme. C'est une vision stratégique. Je partage une partie de votre intervention et les arguments que vous avez pu évoquer et c'est vrai que ce n'est pas la meilleure nouvelle. Néanmoins, cette gestion nous permet de financer au-delà de nos espérances un investissement qui sera durable et servira au quotidien pour une quinzaine de classes, ce qui représente quand même un peu plus de 400 élèves et permettra aux enseignants d'avoir concrètement les meilleures conditions d'accueil de leurs enfants et les meilleures conditions de travail. Je ne veux pas aller plus loin, on avait déjà évoqué ce point. C'est une nouvelle fois une gestion optimale de notre patrimoine et de l'avenir de Chelles. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « J'ai juste une remarque et une question. Quand vous dites qu'il y a des préfabriqués dans les écoles, parce que la ville possède le centre d'Hossegor, ce n'est pas tout à fait juste. Il y a des préfabriqués, parce qu'il y a un manque de ressources qui n'est pas lié au fait que la ville soit propriétaire d'un centre de vacances à Hossegor. Vous l'avez dit tout à l'heure ».

**Monsieur le Maire** : « C'est compliqué à expliquer qu'il faut qu'on garde un centre de vacances si on n'est pas capable d'accueillir les enfants à l'école au quotidien. C'est juste ce que je voulais dire. Et ça fait partie de nos choix ».

**Madame Goutmann :** « Le mieux c'est de pouvoir construire des écoles et garder des centres de vacances ».

**Monsieur le Maire :** « Oui, mais ce n'est pas possible ! »

**Madame Goutmann :** « On en revient à la question des dotations et des moyens des collectivités ».

**Monsieur le Maire :** « Ce n'était pas une critique, c'est juste le choix stratégique que l'on a fait ».

**Madame Goutmann :** « Oui, mais si à chaque fois on met en équivalence, on va arriver... ces arguments n'ont pas de fin. Si vous voulez avoir une école, vous comprendrez bien qu'il faut fermer le théâtre, parce que l'on n'a plus la possibilité de financer le théâtre... Ce sont ces arguments qui n'ont pas de fin et ils sont inquiétants pour les habitants, ils sont inquiétants pour les valeurs que l'on représente. C'était une remarque de fond.

Sur le fait que les enseignants emmènent des élèves dans ces centres de vacances, on vous l'a dit la dernière fois, une des conditions n'est pas réunie aujourd'hui pour motiver ces enseignants : avant la ville prenait en charge une indemnité pour les dédommager du fait qu'ils prenaient en charge des enfants hors des heures scolaires et cette indemnité n'existe plus. Il n'y a donc plus d'intérêt pour les enseignants à accompagner des classes de découverte ou ce que l'on appelait avant les classes vertes. Il y a la possibilité pour les collectivités d'indemniser les enseignants. Parce que l'on évoque la possibilité qu'il y ait d'autres pistes et que les classes vertes et les classes de découverte pour les enfants sont un vrai gain et une ouverture au monde importante, cela peut être un moyen pour motiver les enseignants ou les remotiver à organiser ce type de projet ».

**Monsieur le Maire :** « Pour vous répondre sur le débat que l'on prend « ça pour financer ça » et que cela n'a pas de fin : ce qui a une fin c'est notre capacité de nous endetter et notre capacité de financer. Je comprends ce que vous voulez dire, mais le problème c'est : qu'est-ce que l'on fait en attendant ? On ne va pas juste mettre une banderole ou protester. À un moment, il faut bien que l'on finance l'investissement. On est face à des choix. Notre responsabilité c'était de le faire. Alors, c'est un choix que tout le monde peut ne pas partager, néanmoins c'est celui que l'on a fait dans le but de trouver une finalité rapide pour nos enfants tout simplement. Je crois que Jacques Philippon veut prendre la parole ».

**Monsieur Philippon :** « Je voudrais simplement rappeler qu'au début de son mandat, M. Planchou a bien vendu la colonie de Broût-Vernet en Auvergne ».

**Monsieur le Maire :** « Madame Duchesne veut intervenir sur les séjours peut-être ? »

**Madame Duchesne :** « Je voudrais juste rajouter un mot : vous parliez du côté sentimental des séjours à Hossegor, effectivement le centre d'Hossegor date des années 1960. Mais, je pense que dans le contexte actuel et vu l'évolution de la société, il faut aussi relativiser le côté sentimental. Je ne dis pas que ce n'est pas important.

En n'allant plus à Hossegor, cela nous a permis de diversifier l'offre de séjour que l'on peut proposer. On propose aussi bien des séjours à la mer, sur le littoral atlantique, on peut proposer des séjours avec des activités diversifiées qui ne pouvaient pas se faire à Hossegor. On propose

aussi des séjours à la campagne avec des activités cirque, équitation... On peut proposer vraiment une offre plus variée aux familles. Je pense que les enfants chellois qui vont dans ces séjours se font tout autant de souvenirs que s'ils avaient été à Hossegor. Donc, je pense qu'il faut relativiser aussi le côté sentimental. On offre toujours des séjours aux familles qui effectivement, et je rejoins ce que disait M. le Maire, attirent moins. Je ne sais pas expliquer pourquoi. Je pense qu'il y a un contexte national qui fait que les séjours sont en diminution et on voit chaque année à la télé des reportages sur la désaffection des colonies et la peur des parents au niveau de la sécurité. C'est vrai que les colonies diminuent.

On continue toujours à offrir des séjours et les enfants chellois reviennent chaque année avec le sourire, un très grand sourire, et ils se font des souvenirs tout autant que s'ils avaient été à Hossegor ».

**Monsieur le Maire** : « Merci pour ces précisions. Je propose que vous puissiez faire le point. Audrey Duchesne est à votre disposition à ce sujet. Madame Pereira ».

**Madame Pereira** : « Vous avez essentiellement ciblé sur les enfants, mais lorsque je suis intervenue tout à l'heure, je disais qu'il y aurait pu y avoir une autre orientation pour diversifier les publics, pas forcément que les enfants. Il y aurait pu y avoir des jeunes, des personnes âgées, des familles chelloises et même éventuellement des centres de vacances. On aurait pu être un lieu d'accueil pour d'autres centres de vacances et réaliser des stages sportifs. C'est le point que j'ai évoqué tout à l'heure, je ne reviendrai pas là-dessus. Je voulais juste poser une question : que signifie exactement le nombre de mètres carrés FDP ? »

**Monsieur le Maire** : « Il n'y a rien qui sera construit ».

**Madame Pereira** : « C'est bien ce que je pensais. Il me semble que vous comme nous, nous sommes soucieux des deniers publics. Je m'interroge : normalement, le prix moyen au mètre carré, pour être gentille, à Hossegor est de 4 254 € – je me suis un peu renseignée – je sais que les aménageurs ne sont pas forcément des philanthropes, mais là je m'interroge, parce que finalement 4 400 m<sup>2</sup> reviendraient à 1 510 € du mètre carré. Il n'y a pas une sous-estimation ? C'est une question que je pose ».

**Monsieur le Maire** : « C'est le prix du foncier qui n'est pas le même. M. Klein va vous préciser, parce qu'il connaît mieux la procédure que moi. On ne peut pas comparer le prix au kilomètre carré d'achat et le prix de construction ».

**Monsieur Klein** : « Effectivement, c'est le prix du foncier. Après, dans le prix de sortie d'un appartement, il y a d'autres charges : le coût de construction, le coût de commercialisation, les taxes, etc. qui vont se greffer. C'est un montant du prix du foncier qui est effectivement haut pour Hossegor, ce qui fait que la ville a bien vendu au promoteur, puisque l'on était à 4,65 M€ au niveau de France Domaine. Il y a 2 M€ de plus que l'évaluation ».

**Monsieur le Maire** : « Les Domaines ont estimé que l'évaluation est inférieure de 2 M€ par rapport à ce que l'on vend. Ce qui peut vous rassurer, c'est que la mise en concurrence vous permet de prouver que l'on a obtenu le maximum de ce que l'on pouvait. Il n'y a pas d'entente, on a fait comme le voulait la procédure, à laquelle nous n'étions pas obligés de souscrire. Nous aurions pu mener l'opération de gré à gré. L'objectif était d'obtenir le plus et d'être transparent pour justement

que rien ne nous soit reproché. Cela nous permet de prouver que la mise en concurrence s'est faite dans les prix du marché.

Je tiens à rappeler aussi, comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, qu'il fallait que le projet soit validé par la Mairie d'Hossegor. Le but n'était pas de vendre 15 M€ et que la Mairie d'Hossegor refuse les 17 étages de la tour qui allait être construite. Il fallait que ce soit conforme au PLU, conforme au respect du site, que l'architecture plaise à la Mairie d'Hossegor avant qu'il nous réponde. L'objectif était de pouvoir compter sur les fonds et non pas que l'on perde du temps sur des recours ou des refus de la mairie. L'idée c'est qu'une fois que cela vous arrive au Conseil Municipal, cela a été préalablement validé par les élus d'Hossegor et les services de la Ville d'Hossegor conformément à ce qu'ils souhaitent sur leur territoire et l'architecte des Bâtiments de France également, parce que c'est un site un peu protégé comme vous pouvez le savoir.

Pour répondre à la remarque sur d'autres séjours, l'optimisation, c'est-à-dire de passer à quatre ou cinq mois avec des séjours, était très coûteuse sur le fonctionnement, mais aussi sur l'investissement puisqu'il fallait mettre Hossegor aux normes. M. Klein me précise qu'il fallait entre 3 et 4 M€ de travaux pour mettre Hossegor aux normes. Cela vous donne une idée, c'est environ 40 % du groupe scolaire que l'on doit financer. Non seulement on n'aurait pas eu les fonds, mais on aurait dû emprunter deux fois : une fois pour remettre Hossegor aux normes qui sont de plus en plus exigeantes, surtout si on reçoit des publics diversifiés et en plus on aurait dû emprunter totalement pour financer l'école.

J'espère avoir répondu ainsi à vos questions. Y en a-t-il d'autres ? Je pense qu'on peut y aller, c'est passer en commission des finances. Je pense que l'on a fait le tour du sujet. Y a-t-il des abstentions sur ce point ? Des votes contre ? Les groupes de l'opposition présents votent contre. Le reste est pour. Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (33 pour, 8 contre)

Vu l'avis du Domaine n° 2014-304V0864 délivré par la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes le 18 décembre 2014,

Vu les offres des 10 candidats,

Vu la lettre de consultation adressée aux candidats fixant les conditions de la mise en concurrence,

Vu le tableau de résultat de la dernière phase de mise en concurrence sur le prix,

Vu le constat de la désaffectation du site de la colonie où aucun séjour de jeunes Chellois n'a été organisé depuis le 16 août 2014, seul un agent contractuel ayant été maintenu en pose à temps partiel pour la surveillance et la maintenance du site.

**PRONONCE** son déclassement hors le Domaine Public Communal en vue de sa cession

**DECIDE** de la cession à la SAGEC Atlantique pour 6 644 000 € pour un nombre de mètres carrés de surface de plancher de 4 400 m<sup>2</sup>.

**DIT** qu'une clause de retour à meilleure fortune trouve application dans l'alternative où le nombre de mètres carrés de surface de plancher obtenu avec la délivrance du permis de construire serait supérieur à 5 000 m<sup>2</sup>, le prix de vente serait revu à la hausse dans la proportion suivante : nombre de mètres carrés obtenus supérieurs à 5 000 m<sup>2</sup> x le prix au mètre carré proposé dans le cadre de la dernière phase de mise en concurrence.

**DIT** que la promesse de vente avec le candidat retenu devra impérativement aboutir avant le 30 juin 2016 à 17h00. A défaut, la commune se réserve le droit, à sa seule volonté, de donner la préférence au candidat arrivé second comme stipulé aux candidats lors de la mise en concurrence.

**DECIDE** qu'au cas de défaillance de la SAFEC Atlantique, la vente sera opérée avec le Groupe Pichet,

**DIT** qu'une clause d'immobilisation de 5% du montant net vendeur du prix de vente restera acquise à la commune en cas d'échec pour quelque cause que ce soit de la signature de vente, les conditions suspensives étant réalisées. Cette indemnité d'immobilisation devra être versée à la signature de la promesse.

**DECIDE** de la réalisation au frais de la ville de Chelles d'une étude de sols.

**PRECISE** conformément à une disposition de la consultation que le bénéficiaire acquiert pour démolir ou pour une transformation interne des bâtiments acquis et qu'en conséquence il renonce à exiger d'éventuelles remises en conformité révélées par les diagnostics requis préalablement à la vente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis l'acte de vente et plus généralement tout document en vue de la réalisation de la vente.

## 12) Cession d'équipements de cuisine au centre de vacances d'Hossegor

**Monsieur le Maire** : « Ce point est la conséquence directe du point numéro 11. Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Oui, Monsieur le Maire, vous avez résumé la délibération. Il vous est demandé d'approuver la cession des différents biens corporels qui se trouvent dans ce centre de vacances à la société Polyclinique Côte Basque Sud moyennant le prix de 8 800 €. Vous retrouvez la liste des matériels à céder dans la note ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. C'est l'inventaire qui a été fait sur place. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Madame Pereira ».

**Madame Pereira** : « Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai juste une question : pourquoi ce matériel n'a-t-il pas été rapatrié à Chelles pour les offices municipaux ou éventuellement le centre de vacances Saint-Jean d'Aulps plutôt que céder les biens à autre ? »

**Monsieur Philippon** : « ... qui a déjà plus de cinq ans... »

**Monsieur le Maire** : « Oui, Monsieur Philippon, vous avez la parole ».

**Monsieur Philippon** : « ... pour rapatrier ça, il va falloir au moins deux camions... Ce sont des friteuses, des plans de cuisson 4 feux, ce sont des étagères, une plancha avec bain-marie, c'est le panier laveuse du lave-vaisselle, ce sont des congélateurs qui ont déjà un certain âge... J'attire juste votre attention sur le fait qu'au début la polyclinique en proposait 3 000 €. Les négociations de nos agents administratifs ont monté les prix, on ne peut que les féliciter ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Jacques Philippon. Ce genre de matériel perd assez vite de la valeur, notamment lorsqu'il est peu utilisé et un état d'usage qui peut détériorer son fonctionnement. Le transport aurait coûté plus cher que le rachat. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Dans la même logique, vote contre des groupes de l'opposition restants. Merci ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (33 pour, 8 contre)

**CONSTATE** que la désaffectation matérielle est accomplie et décide qu'elle sera maintenue pour valoir désaffectation préalable au déclassement.

**DECLASSE** tous les biens énumérés ci-dessus.

**APPROUVE** la cession de ces biens à la Polyclinique Côte Basque Sud située au 7 Rue Léonce Goyetche à SAINT JEAN DE LUZ (64500) pour un prix net de 8 800 € (huit mille huit cents euros).

#### 13) Avenant n° 5 à la convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « La commune est subventionnée depuis 2007 avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Il s'agit dans cette délibération de proroger pour une ultime fois, par un avenant n° 5, cette convention qui est jointe à la délibération ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Netthavongs. Ce point est passé également au sein du Conseil Communautaire. Des questions à ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous remercie. Nous passons effectivement à une série de délibérations assez techniques et juridiques ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**APPROUVE** la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la ville de Chelles et la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

14) Acquisition par expropriation pour cause d'utilité publique de terrains périphériques au Fort de Chelles pour la création d'espaces verts libre public – Ultime tranche d'expropriation – Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée

**Monsieur le Maire** : « Je redonne la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. La ville a engagé depuis de nombreuses années une procédure en vue de la création d'un espace vert public dans le secteur du Fort de Chelles.

Plusieurs centaines de parcelles ont été acquises à l'amiable ou par voie d'expropriation. Il reste une ultime et quatrième tranche d'acquisition à mener jusqu'à son terme. Je pense que le service juridique, et je le félicite, a fait un énorme travail pour que ces cessions puissent se réaliser puisque pour certaines parcelles il a fallu rechercher les propriétaires, rechercher les héritiers. Aujourd'hui, nous en sommes presque au bout puisqu'il ne reste plus que 53 parcelles. Pour ces 53 parcelles, 51 ont fait l'objet d'un arrêté de cessibilité par le préfet. Pour les deux parcelles restantes, le préfet a souhaité mettre en place une enquête parcellaire simplifiée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée pour les deux parcelles, à savoir cadastrées AR 138 et AR 169, et de demander d'ores et déjà à Monsieur le Préfet l'édition de l'arrêté de cessibilité. Je vous remercie de votre attention ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Effectivement, c'est une démarche lancée depuis longtemps qui va dans le bon sens. Y a-t-il des remarques ou des questions à ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Pas d'abstention ? Abstention du groupe Unis pour Chelles. Pas de vote contre ? (*Non*). Je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour, 4 abstention(s))

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Seine et Marne l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée pour les parcelles cadastrées AR 138 et AR 169

**DEMANDE** d'ores et déjà l'édition, ensuite de cette enquête parcellaire simplifiée, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, de l'arrêté de cessibilité.

15) Délégation du droit de préemption à Marne-et-Chantereine habitat pour le bien sis 1 avenue Leverrier

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. La commune a reçu le 25 avril 2016 une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien immobilier qui est situé 1 avenue Leverrier. Pour rappel, il s'agit de l'ancien hôtel à AVIA. Le prix de vente est de 220 000 € avec 11 000 € de commission d'agence.

Dans cette délibération, il vous est demandé de déléguer l'exercice du droit de préemption à l'Office Public de l'Habitat Marne-et-Chantereine Habitat qui fera son affaire personnelle en matière de publicité pour rendre opposable aux tiers cette délibération. Je vous remercie ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Marne-et-Chantereine Habitat pourra réaliser des logements sociaux sur cette parcelle. On ne sait pas encore s'ils réhabiliteront l'immeuble ou s'ils reconstruiront, néanmoins cette parcelle permettra d'y réaliser quelque chose qui ira dans le bon sens. Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Quel est l'avenir de Marne-et-Chantereine Habitat dans le cadre de la construction intercommunale ? Parce qu'il y a quand même des regroupements d'offices publics de l'habitat au niveau intercommunal et comme on change d'intercommunalité, que va devenir Marne-et-Chantereine Habitat ? Est-ce que des discussions sont en cours dans le cadre de l'intercommunalité pour la création d'un office public de l'habitat du périmètre de l'intercommunalité ? La loi l'y oblige ».

**Monsieur le Maire** : « Il n'y a pas de discussion particulière pour le moment. On l'a évoqué en Conseil Communautaire. C'est vrai que le patrimoine de Marne-et-Chantereine Habitat est à 95 % sur Chelles, c'est un office un peu particulier. Je vais donner la parole à Guillaume Segala sur ce sujet ».

**Monsieur Segala** : « Marne-et-Chantereine Habitat, même dans la nouvelle agglomération, est le seul bailleur qui est lié à une collectivité. En fait, c'est le bailleur communautaire. La construction de Marne-et-Chantereine Habitat est quand même tournée sur le territoire anciennement de la communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine et surtout sur Chelles. Toute la question est de savoir développer sur le reste de l'agglomération dans le temps, mais toujours en gardant une cohérence notamment pour un meilleur service ou très bon service aux locataires. Parfois, il y a peut-être rentabilité, mais il n'y a pas forcément la qualité de service.

Sur le territoire, nous avons un autre opérateur qui est l'OPH 77 qui a pour le coup davantage vocation à développer certains logements sociaux dans les parties où Marne-et-Chantereine Habitat n'est pas du tout représenté ».

**Monsieur le Maire** : « On travaille avec Michel Bouglouan sur ce sujet. On a déjà eu une rencontre dans le cadre des commissions à l'agglomération. D'ailleurs Michel Bouglouan est invité au Conseil d'Administration de MCH lui permettant de travailler d'ores et déjà avec le bailleur. C'est sa délégation au sein de l'agglomération, il était donc normal que Guillaume Segala et Benoît Breyse, vice-président, puissent l'associer aux travaux et au Conseil d'Administration. Il n'est pas question que chacun garde son pré carré, mais que l'on ait une vision efficiente sur le logement social. Vous pouvez voir d'ailleurs les réhabilitations qui ont lieu quai Lussac après Schweitzer et après les Tournelles. Cela permet une optimisation de la gestion du patrimoine de Marne-et-Chantereine Habitat. Cela fait partie des projets qui permettent de renforcer MCH sur le territoire de Chelles.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**DELEGUE** à l'Office Public de l'Habitat, identifié au SIREN sous le numéro 434192423, dénommé Marne et Chantereine Habitat dont le siège est situé 2 rue Wladislaw Pusz à Chelles, l'exercice du Droit de Prémption Urbain dont la commune de Chelles est le titulaire, à l'occasion de l'aliénation du bien sis 1 avenue Leverrier à Chelles sur la parcelle cadastrée AD 641 pour 551 m<sup>2</sup>, objet de la DIA reçue en Mairie le 25 avril 2016, enregistrée sous le n° 77 108 16 00160.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à Marne et Chantereine Habitat et que pour asseoir l'opposabilité aux tiers fera, outre les formalités usuelles, l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée de un mois et qu'elle sera insérée dans le recueil des actes administratifs du 2ème trimestre 2016 de la ville de Chelles et dans un journal local d'annonces légales diffusé dans le département, en l'occurrence dans le Parisien.

16) Cession du bail commercial sis 68/70 avenue de la Résistance

**Monsieur le Maire** : « Je donne la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. La commune a acquis par voie de préemption un fonds de commerce qui est situé 68/70 avenue de la Résistance. Pour rappel, il s'agit de la boucherie qui était située près du laboratoire d'analyses médicales. La vente a été déclarée parfaite par un jugement du tribunal de grande instance de Maux du 25 juin 2015. Une convention d'occupation précaire avait été signée avec la société Le Fourneau pour l'exploitation d'un fonds de commerce de charcuterie artisanale, traiteur, produits des régions et Italiens. Peut-être que certains d'entre vous ont eu l'occasion de faire leurs achats chez ce traiteur. En tout état de cause, la loi prévoit que nous devons rétrocéder le fonds de commerce dans le délai d'un an de son acquisition et nous arrivons donc au terme de ce délai. Un seul acquéreur a formulé une offre, à savoir l'exploitant actuel, c'est-à-dire la société Le Fourneau.

Il vous est donc demandé de décider de la rétrocession de ce fonds de commerce à la société Le Fourneau moyennant le prix de 50 000 € ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention du groupe Unis pour Chelles. Le reste est pour, je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour, 4 abstention(s))

Après examen du dossier par la Commission Urbanisme du 30 mai 2016,

Vu la candidature conforme de la SAS Le Fourneau

Vu l'accord des bailleuses sur la rétrocession à la SAS Le Fourneau,

Vu l'accord des bailleuses au changement d'activité du bail en vue d'une exploitation d'une activité de traiteur commercialisant des produits de bonne facture de type charcutier-traiteur de spécialités de la gastronomie française voire italienne,

Considérant que la SAS Le Fourneau qui se trouve être l'exploitant à titre précaire des mêmes locaux commerciaux depuis le 17 novembre 2015 a fait preuve de son implication et de son esprit d'entreprise. Des travaux d'embellissement des locaux ont été menés.

Les Chellois ont pu apprécier ainsi en situation réelle cette offre nouvelle opportune et de qualité et le professionnalisme des responsables.

**DECIDE** de la rétrocession à la SAS "Le Fourneau" du fonds de commerce préempté le 5 juin 2014 et par jugement du TGI de Meaux du 25 juin 2015 déclarant la vente parfaite, 68/70 avenue de la Résistance au prix de 50 000 € payables au comptant à la signature de l'acte.

#### 17) Acquisition de la parcelle cadastrée CB191 – ZAD du Mont Guichet

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Les propriétaires de la parcelle cadastrée CB191 qui est située dans la ZAD du Mont Guichet. Pour rappel, c'est la parcelle qui est juste en dessous du quartier Le Clos Roger. On souhaitait mettre en vente leurs biens moyennant le prix de 190 000 €. La commune a souhaité acquérir cette parcelle, mais elle a proposé un prix qui est moindre que celui qui est avancé par le propriétaire. Une procédure a été mise en place, parce que lorsqu'il y a une contestation sur le prix, il faut que le juge de l'expropriation soit saisi et fixe le montant de l'acquisition. Les parties sont parvenues à un accord. Les propriétaires ont accepté de baisser leur prix de vente passant ainsi de 190 000 € à 170 000 €. Il vous est donc demandé ce soir de décider de l'acquisition de cette parcelle et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes pour parvenir à cette vente ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Netthavongs. Juste une petite précision : pour la parcelle que vous voyez en jaune et qui est à proximité de la Noue Brossard, Périchelles et du bout des Abbesses, c'est de rester naturel pour préserver l'intégralité du secteur dit du Mont Guichet. Mme Mardrus me précisait que le préfet vient de signer... »

**Madame Mardrus** : « L'arrêté nouveau pour la prorogation de la durée de la ZAD. On ne l'a pas encore reçu ».

**Monsieur le Maire** : « Même si nous ne l'avons pas encore reçu, le préfet a signé l'arrêté prolongeant la ZAD. Nous l'attendons. C'est dans la même lignée que la décision de ce soir.

Y a-t-il des remarques à ce sujet ? (*Non*). Une dernière précision : c'est ce que nous avons évoqué lors des débats sur le PLU, sur la préservation de nos espaces verts.

Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**DECIDE** l'acquisition de la parcelle préemptée, sur DIA reçue le 21 décembre 2015, au prix de 170 000 €

**DIT** qu'un acte juridique engageant définitivement chacune des parties devra être signé au plus tard le 23 juin à 17 heures

**DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents aux fins de parvenir à la réalisation de la vente

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget de la Commune au chapitre 21.

18) Constitution d'une servitude de passage et convention avec le SEDIF

**Monsieur le Maire** : « Je donne la parole à Céline Netthavongs ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit dans cette délibération d'officialiser une servitude de passage qui existe depuis de très nombreuses années au profit du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. À la demande du SEDIF, il vous est proposé de signer la convention qui est jointe en annexe ».

**Monsieur le Maire** : « Pas de questions ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Unanimité, je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

Vu la convention de servitude,

Vu le plan représentant les conduites d'eau propriétés du SEDIF sur la parcelle municipale,

**APPROUVE** l'officialisation de la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle municipale cadastrée AV 733,

**APPROUVE** la convention de servitude avec le SEDIF,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à celle-ci,

**DEMANDE** au SEDIF la publicité aux hypothèques de la convention signée pour son opposabilité aux tiers.

19) Acquisition d'une parcelle de 22 m<sup>2</sup> au 3 rue de Brou pour la mise à l'alignement

**Monsieur le Maire** : « Elle fait partie de ces délibérations récurrentes ».

**Madame Netthavongs** : « Je précise juste le prix d'acquisition de cette parcelle, à savoir 3 000 € ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau** : « Merci, Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas pour moi de rouvrir le débat, mais simplement concernant cette école, de dire qu'une fois de plus le centre est privilégié par rapport à la périphérie de cette ville et de redire qu'il y avait des projets. Vous avez fait votre choix, mais d'un point de vue budgétaire... pardon je suis en avance ! »

**Monsieur le Maire** : « ... par des interventions en retard ! Je propose que nous passions au vote. Pour mémoire, c'est 3 rue de Brou et c'est pour un alignement. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

Vu l'avis de France Domaine n°2015-108V1022-20 du 4 septembre 2015,

Vu le courrier d'accord de Monsieur et Madame BENDRA propriétaires de la parcelle AN 658 et titulaire du permis de construire susnommé, sur la proposition financière faite par la ville,

**DECIDE** d'acquérir l'emprise d'alignement prélevée sur la parcelle AN 658, d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> sise 3 rue de Brou à raison d'un montant total arrondi à 3 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document y afférent.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

20) Division de la parcelle AX 359 en vue de constituer le terrain d'assiette de la future école Curie 2

**Monsieur le Maire** : « Il ne faut pas que « Curie 2 » reste trop dans nos têtes, parce que c'est un terme technique. Il faut lui trouver un nom. Nous missionnerons le CME sur cette question. Je redonne la parole à Madame Netthavongs, on est sur la partie technique ».

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Il avait été décidé le 29 septembre 2015 de céder à l'euro symbolique deux parcelles AX 692 et AX 359 à Marne-et-Chantereine Habitat. Il est apparu que 20 m<sup>2</sup> de la parcelle AX 359 sont dans le périmètre de l'assiette de la future école Curie 2. Il vous est par conséquent demandé dans cette délibération de décider de conserver cette emprise de 20 m<sup>2</sup> et de céder à l'euro symbolique l'emprise restante, c'est-à-dire les 631 m<sup>2</sup> pour

permettre à Marne-et-Chantereine de réaliser son opération de résidentialisation des Tournelles, qui est presque achevée d'ailleurs, et pour permettre à la commune de réaliser quant à elle la construction de l'école Curie 2 ».

**Monsieur le Maire :** « Merci beaucoup. C'est à vous, Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau :** « Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous avez fait votre choix, vous l'assumez, c'est très bien, mais je veux juste redire sans rouvrir le débat que le conservatoire va avoir un coût. Ce coût porte en ce moment sur la nouvelle intercommunalité, comme tous les travaux qui ont été nécessaires tant dans le pavillon qu'à Brassens, etc. Finalement l'un dans l'autre si ce que nous avons dit et qui était de l'ordre non pas du politique, mais du pragmatique, c'est-à-dire Lise London agrandie, parce que vous savez que les conditions actuelles y posent problème, si de l'autre côté Pont du Forest avait été aussi agrandie, d'abord la périphérie se serait sentie un petit peu moins délaissée. En effet, là on a une concentration dans le centre d'un certain nombre d'éléments structurants pour la ville – trois écoles l'une à côté de l'autre c'est un peu difficile. Il est quand même très triste que le conservatoire n'ait pas été construit en face de cet auditorium. Il ne s'agit pas de rouvrir la polémique, c'est jusqu'avec le recul, je suis encore persuadée de ce que j'ai défendu pendant deux ans. Il me semblait important de redire ce point de vue, y compris au niveau budgétaire, j'insiste ».

**Monsieur le Maire :** « Sur un point de vue budgétaire, je vous invite à prendre attache avec Paul Miguel qui pourra vous en dire beaucoup sur le financement du conservatoire, la chimère du gros conservatoire sur cet espace-là. Je pense que Paul Miguel et Jean-Claude Gandrille sont à votre disposition pour évoquer ce sujet. Ils savent mieux que nous encore, puisqu'ils ont les comptes de Marne-et-Chantereine, que c'était non finançable. Vous pouvez aller les voir, il n'y a aucun problème, on peut aller les voir ensemble si vous voulez. Je vous invite même à ce qu'on le fasse. Je ne veux pas entrer dans la polémique, mais vous m'y forcez d'une certaine manière. On va aller les voir ensemble, avec Jean-Pierre Daguel si vous le souhaitez, et vous nous prouvez comment sur cet espace-là nous pouvons financer un conservatoire de plus de 10 M€. Après, on aurait pu envisager, et je pense que cela aurait été possible, de profiter de la médiathèque qui est une belle réalisation, en mutualisation avec un conservatoire. C'est quelque chose qui était vraiment envisageable. Cela fait partie des choix stratégiques.

Quant à Pont du Forest et Lise London, tout le monde s'accorde à dire, et vous devriez souscrire à cela, que ce sont des écoles excentrées et que les populations sont au centre. Lise London qui est située dans une zone plutôt pavillonnaire à l'origine, qui a été construite à l'époque uniquement avec la publicité de dire que c'était pour absorber les élèves du futur écoquartier, se retrouve à avoir des déplacements de population de l'ouest du secteur de l'Aulnoy vers l'est, c'est-à-dire vers l'école Lise London. Si ce choix était stratégique, c'était justement pour minimiser les déplacements, d'avoir des groupes scolaires dans l'hypercentre, là où la densité de Chelles est la plus importante, avec l'Aulnoy, Gambetta. Les groupes scolaires Curie et Tournelles sont pleins, il fallait éviter les déplacements de population.

On ne va pas refaire tout le débat, mais ce choix est raisonné. Construire et agrandir à Pont du Forest – j'ai pu avoir des échanges avec un certain nombre d'experts en la matière en sécurité publique et incendie notamment – école qui a une problématique encore plus compliquée que celle des arcades ou que celle de Lise London et accroître d'une manière considérable le nombre

d'élèves sur Lise London, faisait qu'énormément de gens se seraient éloignés de la gare le matin et pour des raisons techniques compliquait les mouvements du matin et du soir avec les voitures rendant impossibles la sortie et la rentrée des écoles.

On ne va pas revenir dessus, ce choix est clair, c'est de permettre aux élèves d'avoir le moins de temps de trajet possible. C'était le terrain qui nous permettait de mutualiser un maximum de classes et de faire un certain nombre d'optimisations. Je pense que l'on a plutôt pas mal réussi à ce sujet. On peut revenir sur le sujet longuement, mais cela fait partie des grandes orientations. Je pense que nous devons tous nous serrer les coudes sur ce sujet, et notamment j'avais demandé au groupe Unis pour Chelles au travers de son parlementaire, Eric Brehier, de soutenir notre démarche de subvention pour celui-ci ainsi que les autres. Cela fait partie des sujets qui doivent être transpartisans, que l'on soit en école de 15 classes, qui est au meilleur endroit possible sur le seul terrain où c'était possible de réaliser un tel équipement.

Normalement, c'est le genre de sujet qui ne doit pas pousser à la polémique de manière excentrique. Y a-t-il d'autres questions ou demandes sur ce sujet ? Monsieur Mouly ».

**Monsieur Mouly** : « Je rejoins Isabelle Guilloteau sur ce sujet. On peut toujours polémiquer sur faisabilité ou pas faisabilité. Je me souviens bien quand M. Pipard nous disait que c'était hors de prix et que ce n'était pas possible de faire une médiathèque, que c'était une dépense excessive. Compte tenu du fait qu'il y avait aujourd'hui Internet. Les faits ont démenti et on a trouvé les moyens de financer ce bel équipement pour le plus grand bonheur des Chellois et des gens qui vivent dans le secteur.

Pour toutes ces raisons, évidemment pas sur la nécessité de la construction d'un groupe scolaire, je pense que la précédente municipalité depuis 1995 a fait nombre d'excellentes choses, probablement l'existence d'un groupe scolaire supplémentaire dans ce secteur-là (compte tenu de l'Aulnoy, groupe scolaire qui n'avait d'ailleurs pas été anticipé par la municipalité d'avant encore, celle de M. Charles Cova). En ce qui nous concerne, je pense que probablement cette préoccupation est venue un peu tardivement. Je suis prêt personnellement à faire des *mea culpa*.

Néanmoins, sur cet emplacement, je pense que c'est dommage pour l'avenir. Si la constitution d'un pôle n'était pas possible sur ce mandat, il faudrait l'envisager sur un mandat ultérieur. La constitution d'un pôle de pratiques culturelles d'excellence, je pense que cela va dans le sens d'une ambition pour notre ville. C'est une ambition que j'ai. Je constate qu'elle n'est malheureusement pas partagée ».

**Monsieur le Maire** : « Si, elle est partagée. Au contraire. Pour répondre à vos questions, le projet de Charles Cova, l'Aulnoy, même si j'étais gamin, n'est plus le même en demande de logements, entre l'équipe de M. Planchou et de M. Cova. C'est normal, il peut y avoir des amendements au projet, mais ce n'était pas la même densité et ce n'était pas la même hauteur non plus. Peu importe à la limite, il y avait quand même des projets de groupe scolaire. On va dire qu'il y a prescription...

Sur la remarque que vous avez faite concernant Hubert Pipard, les faits lui donnent raison aujourd'hui sur le financement de la médiathèque. Encore une fois, je vous invite à venir voir nos collègues de l'agglomération qui aujourd'hui la dirigent et qui estiment que nous avons vécu au-dessus de nos moyens sur Marne-et-Chantereine. D'ailleurs, j'en tiens pour preuve la tribune du

groupe PS de l'agglomération qui reconnaît qu'il y a eu des erreurs de gestion au sein de Marne-et-Chantereine à mots cachés. Ils disent très clairement qu'ils espèrent que la nouvelle agglomération ne fera pas les mêmes erreurs que précédemment. Cela ne s'adresse pas vraiment à l'équipe qui a dirigé Marne-et-Chantereine sur l'année 2015, qui n'a fait qu'un seul budget. La dette a quand même été multipliée par dix et l'épargne nette a fondu comme neige au soleil.

Certes, c'est bien d'avoir des équipements, on peut aussi avoir un opéra sur Chelles, une piscine olympique... mais à un moment il faut faire avec nos moyens. Je grossis volontairement le trait, Monsieur Mouly, pour vous dire que nous sommes tous contents d'avoir une médiathèque sur Chelles, néanmoins on aurait pu optimiser avec le conservatoire. On n'en avait clairement pas les moyens et quand Hubert Pipard vous l'a dit, ce n'était pas pour polémiquer. Je tiens à dire d'ailleurs que les prix ont un peu dérapé entre-temps. C'était un constat : Marne-et-Chantereine s'est retrouvée avec une dette qui a explosé de 4 M€ pour passer à 75 M€. Cela a financé des équipements, mais on n'en avait pas les moyens.

Je suis d'accord avec vous : on a besoin d'équipements, on a notamment besoin d'un centre nautique sur le secteur ex-Marne-et-Chantereine. Pourquoi on ne l'a pas proposé dans notre programme alors que c'était populaire, tout simplement parce que l'on est pragmatique et responsable, comme pour les crèches publiques d'ailleurs, quand on n'en a pas les moyens, il ne faut pas le promettre. Le plus grave c'est que la gestion a été un peu hasardeuse.

Je suis assez dynamique et motivé en la matière et je suis prêt à ce que l'on ait ce débat autant de fois que vous le souhaitez. Mais, ce choix de parcelle qui est technique puisqu'il s'agit de permettre un accès aux résidents de Marne-et-Chantereine pour que justement on puisse désenclaver un peu plus ce secteur. Je tiens à saluer d'ailleurs la magnifique réalisation de cette rénovation qui était tant attendue par les habitants de Marne-et-Chantereine. Concrètement, on devrait tous saluer le fait que le plus gros investissement sur Chelles dans ce mandat sera fait sur les écoles et notamment sur ce projet-là pour l'avenir de nos enfants. Cela a été fait dans le but de simplifier la vie de tout le monde. On rattrape justement le manque d'équipements et on prévoit l'avenir.

On a beaucoup tourné autour de ce sujet, cela fait partie d'un patrimoine que l'on souhaite ancrer dans les décennies pour la Ville de Chelles.

Y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole ? Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau** : « Je ne voulais absolument pas ouvrir ce débat. Il ne s'agit pas de faire porter à cette nouvelle intercommunalité qui est juste naissante des choix qui ont été faits antérieurement. L'inscription du 1 M€ date du budget de l'intercommunalité. Dans cette enceinte, j'ai dénoncé durant l'année 2015 le fait que vous aviez fait passer, puisque vous étiez vice-président donc responsable, plus de 12 M€ du côté de l'intercommunalité, je l'ai dit, c'est dans les comptes rendus, c'était public. Mais ce n'est pas là mon propos. Je voulais simplement dire que les choix qui ont été faits ont finalement eu un coût au moment où le choix a été décidé, comme l'a dit mon collègue. Il ne s'agit pas ici d'évoquer cette nouvelle intercommunalité qu'il faut laisser vivre tout ce qu'elle peut vivre et tout ce qu'elle peut amener à nos habitants.

Il s'agit juste de dire que par un choix qui a été fait et qui portait sur les finances, mais déjà avant – il ne s'agit pas d'impliquer la nouvelle intercommunalité – il ne faut pas foncièrement faire des

économies. Ce sont vos choix et vous les assumez, je redis juste qu'à un moment donné nous savons tous l'importance de la périphérie de ces territoires, les habitants de la périphérie existent, ils sont nombreux eux aussi. Il suffit de regarder les nouveaux logements qui se sont construits, ne serait-ce qu'à l'entrée sud de la ville. J'arrête là. Il ne s'agissait absolument pas d'impliquer cette nouvelle intercommunalité, mais d'évoquer les choix qui ont été faits depuis deux ans et qui ont porté pour une part sur le budget de la CAMC dont vous êtes bien sûr responsable, puisque vous en étiez, vous aussi, vice-président ».

**Monsieur le Maire** : « Merci pour ces précisions. La périphérie n'a pas été oubliée. En règle générale, la périphérie, ce sont essentiellement les quartiers des Coudreaux et de Chantereine, ce sont les plus excentrés, le reste étant plutôt en centre-ville. Je vous rappelle que les écoles sur la périphérie de la ville, sur la frange nord et ouest, sont plutôt en baisse d'effectifs. C'est un sujet que vous pourrez évoquer en commission avec Nicole Saunier si nécessaire.

On avait arbitré le choix ici, c'était entre l'extension de l'école Pont du Forest et l'agrandissement de l'école Pasteur qui avait été une piste possible. On a fait ce choix justement parce que revenir de la centralité permettait de résoudre le problème sur tout le sud de la ville en matière de place dans les écoles de la ville, en créant un groupe scolaire de fait qui existait dans le temps.

Je ne vais pas revenir sur ces choix, mais encore une fois on y a répondu de la manière la plus pragmatique aussi. On peut passer au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Unis pour Chelles. Y a-t-il des votes contre ? Le groupe Front de gauche et Mme Pereira et M. Athuil. Le reste est pour. Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (33 pour, 4 contre, 4 abstention(s))

Vu la délibération du 29 septembre 2015 en ses considérants et son dispositif qui demeurent en vigueur concernant notamment la désaffectation et le déclassement

Vu l'avis de France Domaines n°2015-108V1129 en date du 17 septembre 2015

Vu le plan n° 216 089.4 du 25 avril 2016 du Cabinet de géomètre-expert Millard dont une copie demeurera annexée à la présente délibération,

**DECIDE** de conserver l'emprise de 20 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AX 359 destinée à la construction d'école CURIE 2.

**DECIDE** la cession à l'euro symbolique de l'emprise de 631 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AX 359 à Marne et Chantereine Habitat pour permettre la réalisation de son opération de résidentialisation des Tournelles.

#### 21) Groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurances pour la Ville de Chelles et son Centre Communal d'Action Sociale

**Monsieur le Maire** : « Je laisse la parole à Mme Netthavongs »

**Madame Netthavongs** : « Merci, Monsieur le Maire. Le marché public d'assurances arrive à expiration au 31 décembre 2016. Nous devons donc le renouveler. Dans la mesure où il doit être partagé avec le Centre Communal d'Action Sociale, il nous a paru opportun de créer un groupement de commandes pour sa passation.

L'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'appel d'offres prévue par la loi. Il vous est donc proposé d'approuver la convention de groupement de commandes qui est jointe à la présente délibération, d'autoriser M. le Maire à la signer, d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, d'autoriser M. le Maire à signer le marché et de dire que les crédits seront inscrits au budget de la ville en 2017. Merci ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Netthavongs. Des questions sur ce sujet ? (Non). Pas d'abstention, pas de vote contre ? Unanimité, je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes sur le marché précité en objet.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la présente convention, ainsi que les pièces annexes.

**DIT** que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'Appel d'Offres ouvert européen passé en application de l'article 42 1era) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 66, 67, 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert européen concernant ce marché.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché et les pièces annexes.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville en 2017 et pour les budgets à venir.

#### **TRAVAUX**

##### **22) Instauration du principe de redevance réglementée pour chantiers provisoires**

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Jacques Philippon ».

**Monsieur Philippon** : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement de la mise en œuvre du décret du 25 mars 2015. Il vous est donc demandé, afin de nous permettre de procéder à l'établissement de titres de recettes au fur et à mesure qu'ont été constatés des chantiers éligibles aux redevances. Il vous est donc proposé :

- D'instaurer des redevances pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers des travaux sur les ouvrages de transport d'électricité, de distribution de gaz ainsi que sur les canalisations particulières de gaz et de fixer le montant du calcul conformément au décret du 25 mars 2015, celui-ci s'appliquant au plafond réglementaire, soit 0,35 €/ml de

canalisation de gaz ou de ligne électrique créée, remplacée ou renouvelée, au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

- D'instaurer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité, conformément au calcul visé à l'article R. 2333-105-2 du Code général des Collectivités territoriales ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Monsieur Philippon. Y a-t-il des remarques sur cette délibération assez technique ? (*Non*). Pas de vote contre, pas d'abstention ? Unanimité, je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements, pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité et de gaz,

Vu les articles R.2333-105-1, R.2333-105-2 et R.2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'instauration de ces redevances permettra de procéder à l'établissement de titres de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles aux dites redevances.

**INSTAURE** des redevances pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport d'électricité, sur ceux de transport et de distribution de gaz, ainsi que sur ceux des canalisations particulières de gaz et de fixer le mode de calcul conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, celui-ci s'appliquant au plafond réglementaire, soit 0.35€/ml de canalisation de gaz ou de ligne électrique créée, remplacée ou renouvelée, au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

**INSTAURE** la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité, conformément au calcul visé à l'article R.2333-105-2 de Code général des collectivités territoriales.

#### 23) Adoption du nouveau règlement de voirie

**Monsieur le Maire** : « Je redonne la parole à Jacques Philippon ».

**Monsieur Philippon** : « Vous vous souviendrez que le 12 avril dernier, on avait mis en place une commission afin d'établir ce règlement de voirie. La commission s'est réunie le 11 mai 2016 avec pratiquement l'ensemble de tous les intervenants sur la voirie.

En conséquence, il vous est proposé une fois que l'on vous aura dit que les remarques formulées lors de la commission consultative du 11 mai ont été intégrées dans le projet de règlement de voirie, d'approuver le règlement de voirie ci-annexé et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes pièces y afférentes ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame Guilloteau ».

**Madame Guilloteau :** « Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous faire un certain nombre de propositions, cela va être très fastidieux, concernant les articles, Monsieur Philippon, et vous me direz si vous pensez que c'est nécessaire de les intégrer ou pas.

Concernant l'article 1-2.2 sur « *Délivrance et validité des autorisations* » : il est écrit « *Prescription du code de l'urbanisme et du service environnement* ». Or, il existe un code de l'environnement depuis la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) qui impose la réalisation de pistes cyclables quand on refait une rue par exemple. Est-il possible de changer « service de l'environnement » en « code de l'environnement » ? C'est une première proposition, vous en ferez ce que vous voudrez. Je vous fais mes propositions et vous me dites ensuite si elles vous agrément ».

**Monsieur Philippon :** « Je vais les noter et je vous répondrai plus tard, parce que l'on va regarder des deux côtés ».

**Madame Guilloteau :** « Sur la propreté des trottoirs, on est tous d'accord, le problème, vous l'avez dit tout à l'heure M. le Maire, les Chellois partent très tôt, reviennent très tard. Cela peut être difficile et on peut être dans l'incantation, parce que comment contrôler. C'est bien de l'écrire, mais ce n'est pas toujours évident, par contre, quand il s'agit des feuilles, de la neige, etc., bien évidemment.

Sur les règles d'occupation, l'article 2-3.4 où il est fait mention qu'il faut expressément assurer la sécurité, mais cela veut dire aussi assurer la continuité des installations qui sont dédiées à tous les déplacements, donc trottoirs, mais aussi itinéraires cyclables, sous quelque forme qu'ils soient (pistes, partage de voirie, etc.). C'est dans les moments où il y a des travaux.

Ensuite, l'article 2-6 sur « *accès de véhicules ou bateaux* », il est dit que l'on peut déplacer un certain nombre d'obstacles, dont les arbres et les poteaux. Je demande qu'une attention particulière soit portée aux arbres puisque les services techniques doivent avoir l'accord du service en charge des espaces verts et de l'aménagement. L'arbre doit être dépassé, mais pas supprimé, sinon c'est plutôt l'emplacement du bateau qui pourrait être refusé, par exemple ».

**Monsieur Philippon :** « A chaque fois que l'on est malheureusement obligé de supprimer un arbre, on en replante un ailleurs ».

**Madame Guilloteau :** « Oui, mais ce serait bien que cela apparaisse expressément. Sur la publication du calendrier des travaux : le calendrier des travaux est publié par le maire, je pense que l'on peut ajouter « *et fait l'objet d'affichages* ». C'est bien que toute la ville soit informée des travaux, qu'il y ait un affichage public ».

**Monsieur Philippon :** « C'est ce que l'on exige des concessionnaires ? »

**Madame Guilloteau :** « Voilà, mais ce n'est pas expressément mentionné dans l'article 4-2.1 ».

**Monsieur Philippon :** « Cela doit l'être ailleurs ».

**Madame Guilloteau :** « Dans l'article 1-7.1, sur la circulation des piétons, notamment pour les PMR. Cela se termine par « *... notamment pour les pourcentages de pente* », je pense que l'on peut ajouter « *et des dévers* » ».

**Monsieur le Maire** : « Vous en avez beaucoup ? »

**Madame Guilloteau** : « J'en ai encore un et ça ira. Le dernier me semble important, il nous concerne tous justement

C'est terminé, j'en ai encore un...

En termes de démocratie locale, je pense que j'ai le droit en tant que conseillère municipale de m'exprimer. J'en ai presque fini. Le dernier point me semble important au regard de l'évolution de la ville.

Donc, sur les PMR, on peut ajouter « dévers » et le dernier, Monsieur le Maire... »

**Monsieur Philippon** : « Excusez-moi, pendant que l'on parle des PMR, je vous signale que cela requiert toute notre attention, la preuve est que nous avons été obligés de refaire tous les plans qui avaient été plus ou moins prévus pour la rue des Frères Verdeaux, de manière à ce que les passages PMR soient assurés ».

**Madame Guilloteau** : « Exactement ».

**Monsieur Philippon** : « C'est nous qui l'avons fait ».

**Madame Guilloteau** : « Est-ce que je remets en cause ? Non, je dis juste que vous pouvez ajouter le terme « *dévers* » ».

**Monsieur Philippon** : « Puisque l'on aime bien rappeler ce que chacun fait, je vous le rappelle ».

**Madame Guilloteau** : « D'accord. Je terminerai, Monsieur le Maire, avec l'article 5-2.4 « *chargements et déchargements* », parce que celui-ci est important sur la ville puisque la ville connaît justement un certain nombre de chantiers et va connaître des travaux importants. On peut indiquer que cette autorisation se fait dans le respect des autres prescriptions du texte. Il serait bon d'inscrire que les occupations de droit (électricité, gaz, etc.) doivent faire l'objet d'une concertation avec la mairie pour respecter les règles d'accessibilité et le PLU. Et c'est là où je veux en finir : vous savez tous que les travaux du Grand Paris vont démarrer à un moment ou à un autre, la société est certes respectueuse des obligations légales, mais pour des raisons financières elle s'en tient généralement à ce minimum.

Dans ces cas-là, vous pourrez sortir l'article 3-1.4. de remise en état des lieux et de tout mettre en disposition, parce que, et je l'ai vécu près de chez moi, on sait très bien que les chantiers laissent des traces et surtout les camions qui sont porteurs d'un certain nombre de gravats. Donc, des camions lourdement chargés vont circuler avec des déblais, je pense que c'est bien de pouvoir ficeler complètement ici pour pouvoir leur opposer... »

**Monsieur Philippon** : « Il est prévu de leur imposer un itinéraire et de faire un état des lieux avant le passage du premier camion et après le passage du dernier ».

**Madame Guilloteau** : « C'est très bien ».

**Monsieur Philippon** : « Cela a déjà été vu dans les discussions avec le Grand Paris ».

**Madame Guilloteau** : « C'est très bien ».

**Monsieur Philippon** : « Et des heures de circulation également par moments ».

**Monsieur le Maire** : « Merci pour ces précisions. Si vous avez une version dactylographiée, je vous propose de la donner à Jacques Philippon. En attendant, je propose que l'on puisse l'adopter en l'état. Je ne sais pas s'il y a des remarques ».

**Madame Guilloteau** : « C'est-à-dire que vous ne tiendrez pas compte de mes observations ou ces quelques mots à rajouter ».

**Monsieur le Maire** : « On prend note de vos remarques, je ne dis pas qu'on les balaye, au contraire elles peuvent peut-être être amendées. Je vous propose juste, pour des raisons techniques et un peu juridiques, que l'on puisse l'adopter en l'état. On tient compte de vos remarques et si l'on doit le repasser assez vite, on le refera au prochain Conseil Municipal ou celui de septembre ou octobre pour pouvoir amender. Je vous remercie en tout cas. Toute remarque peut être bonne à prendre.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*). En tout cas, merci de l'avoir étudié, Madame Guilloteau. Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Madame Guilloteau, vous êtes contre ? Qui est contre ce règlement de voirie ?

Je viens de vous dire qu'on en tient compte ».

**Monsieur Philippon** : « Je vous ai dit qu'on allait les étudier. Je ne peux pas vous répondre en 30 secondes. Si quelqu'un de chez vous était venu à la commission, cela aurait peut-être arrangé les choses ».

**Monsieur le Maire** : « Abstention des groupes de l'opposition, le reste pour. Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (33 pour, 8 abstention(s))

Vu l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose dans son alinéa 20°, que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires,

Vu l'article L. 115-1 du Code de la voirie routière relatif à la coordination des travaux réalisés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations,

Vu l'article L 141-11 du Code de la voirie routière qui précise que le Conseil Municipal détermine, après concertation avec les services ou les personnes intervenant sur le domaine public, les modalités d'exécution des travaux de réfection des voies communales dans lesquelles des tranchées ont été ouvertes,

Vu l'article R 141-14 du Code de la voirie routière disposant : «qu'un règlement de voirie fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains travaux de réfection seront exécutés par la commune. Ce règlement est établi par le conseil municipal

après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales».

Vu la commission consultative qui s'est réunie le jeudi 11 mai 2016 et les avis émis lors de cette concertation par les services ou les personnes intervenant sur le domaine public,

Considérant qu'il convient d'établir un règlement de voirie dans le but d'améliorer la gestion du patrimoine de la voirie,

Considérant que les remarques formulées lors de la commission consultative du jeudi 11 mai 2016, ont été intégrées dans le projet de Règlement de voirie,

**APPROUVE** le règlement de voirie ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces y afférentes.

#### 24) Tarifs municipaux – Ajout d'un tarif pour protection d'entrée charretière

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Jacques Philippon ».

**Monsieur Philippon** : « Merci, Monsieur le Maire. Régulièrement, on nous demande de poser des poteaux en plastique de chaque côté des entrées charretières parce que les gens ne savent plus sortir leur voiture... ils ne peuvent plus tourner les bras ! Ces poteaux ne sont pas solides, ils ne sont pas terribles au niveau environnement, les voitures roulent dessus régulièrement et les écrasent, il faut les changer. Nous avons décidé de ne plus poser de poteaux, mais de mettre à terre des îlots de protection en béton. Le coût sera pour un îlot, pour un seul côté de bateau, 95 €, c'est le coût de l'îlot, il n'y a pas de bénéfice. Le travail des agents municipaux qui les poseront n'est pas compté. Si l'on veut un îlot des deux côtés du bateau, ce sera 190 € et par mètre linéaire supplémentaire, ce sera 20 € supplémentaires. On ne posera plus ces poteaux en plastique blanc.

Il vous est donc proposé d'approuver la création d'un nouveau tarif relative à la création des petits îlots de protection des entrées charretières, de fixer les tarifs de création de ces aménagements tel que mentionné dans le tableau ci-dessus et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de ces tarifs, et en particulier une convention entre le pétitionnaire et la ville prise en application de la présente délibération.

J'ajouterai simplement que la raison pour laquelle on les fait payer, c'est parce que sinon ce sera toute la ville qui va en demander et on ne pourra plus stationner dans les rues de Chelles ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Jacques Philippon. Je précise que ces aménagements vont devenir la norme. Évidemment lorsqu'ils seront décidés par la municipalité ou par les services techniques pour raison d'aménagement de voirie et qu'ils sont posés ici ou là en fonction de la sécurité publique, ils ne seront pas à la charge de celui qui l'a devant chez lui. C'est pour les demandes particulières. Dans de nombreux cas, ce seront les services techniques qui réaliseront cela sur les voies stratégiques ou passantes.

Y a-t-il des questions à ce sujet ? (*Non*). Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Abstention des groupes de l'opposition. Merci beaucoup ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (33 pour, 8 abstention(s))

**APPROUVE** la création d'un nouveau tarif, relatif à la création de petits îlots de protection des entrées charretières,

**FIXE** les tarifs de création de ces aménagements, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs et en particulier les conventions entre les pétitionnaires et la ville prises en application de la présente délibération.

25) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

**Monsieur le Maire** : « Je donne la parole à Laurent Dilouya ».

**Monsieur Dilouya** : « Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes tous d'accord sur l'intérêt que présente l'adhésion de la ville au SIGEIF. Je vous fais donc grâce de la lecture de note qui se suffit à elle-même et je passe directement aux propositions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441.5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Chelles d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

- D'approuver l'acte constitutif, approuvé par le comité d'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- De dire que la participation financière de la Ville de Chelles en tant que membre, est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Laurent Dilouya. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Ce n'est pas une question, c'est une remarque. On regrette la disparition des tarifs réglementés, ce qui conduit les collectivités à se regrouper entre elles pour étudier les offres de marché. C'était quand même plus simple quand l'État pouvait garantir des tarifs bas, parce qu'en général l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence ne se traduit pas par des baisses de tarif, mais par des augmentations de tarif, notamment pour les professionnels. On déplore, mais la Ville de Chelles n'y est pour rien, la disparition des tarifs réglementés qui obligent la ville à faire front avec d'autres collectivités pour obtenir de meilleurs tarifs ».

**Monsieur le Maire** : « Merci pour votre remarque. Y en a-t-il d'autres ? (Non). Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441.5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Chelles d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**APPROUVE** l'acte constitutif, approuvé par le comité d'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

**DIT** que la participation financière de la Ville de Chelles en tant que Nature du Membre, est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

#### **VIE SCOLAIRE**

26) Sécurisation des établissements scolaires : amélioration des contrôles d'accès avec la mise en place de l'interphonie : approbation du programme de déploiement 2016 et du plan de financement

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Nicole Saunier ».

**Madame Saunier** : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré sur le territoire.

La prolongation de l'état d'urgence et le maintien du plan Vigipirate au niveau « *alerte attentat* » en Île-de-France et vigilance renforcée sur le reste du territoire ont imposé des mesures particulières vis-à-vis des établissements scolaires, sous l'autorité des préfets de département et des recteurs d'académie.

Pour mémoire, les principales mesures sont les suivantes :

- un adulte est présent à l'entrée des écoles et établissements scolaires.
- un contrôle visuel des sacs aléatoire.
- une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves,
- le stationnement des véhicules est interdit aux abords des établissements,
- chaque école doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS),
- chaque établissement scolaire doit réaliser deux exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement comme demandé dans le cadre des PPMS).

Un diagnostic de sécurité a été réalisé concomitamment par les services de l'Éducation nationale et la Direction générale adjointe de Cadre de vie de la Ville. Desdits diagnostics il est apparu opportun d'installer des dispositifs d'interphonie dans plusieurs écoles de la commune.

Après concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale, un plan d'équipement a été déterminé. Il s'établit sur :

- le groupe scolaire Fournier, pour un montant de 12 332 €,
- l'école maternelle Bickart 2, pour un montant de 18 189 €,
- le groupe scolaire Delambre, pour un montant de 20 040 €,
- l'école maternelle Calmette, pour un montant de 10 428 €,
- l'école élémentaire Calmette, pour un montant de 10 228 €.

Ces opérations sont le génie civil, l'interphone, le câblage et la pose d'un portail.

Dans son instruction du 22 décembre 2015, le ministre de l'Intérieur indique que les préfets rappelleront aux collectivités gestionnaires d'établissements scolaires les procédures à suivre pour solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) des financements liés aux projets d'installation de dispositifs de protection tels que les digicodes et contrôles d'accès.

À ce titre, la Ville sollicitera le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme 2016 d'amélioration des contrôles d'accès dans les établissements scolaires avec la mise en place de l'interphonie et le plan de financement afférent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et à signer les documents correspondants.

Le plan de financement global est de 71 227 €, nous espérons 50 %, c'est-à-dire 41 549 € à payer ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Saunier. Le plan de sécurisation des écoles va se poursuivre tout au long des prochaines années, « malheureusement ». Y a-t-il des remarques ou des questions à ce sujet ? Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Il est question de sécurité. La présence de digicodes et d'interphones serait liée à la lutte contre le terrorisme, l'état de déclaration d'urgence, je ne sais pas quoi. C'est essentiellement plus pratique simplement pour les directeurs d'école et les personnels des écoles. Le gouvernement est dans cette même logique. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, on nous fait passer des choses qui sont juste de bonne gestion. C'est très bien qu'il y ait des dispositifs d'interphones et de cela, mais cela n'a rien à voir avec la lutte contre le terrorisme. Je trouve. C'est plus de la bonne gestion que de la lutte contre le terrorisme et de protection des écoles et de la sécurité des élèves.

Par contre, ce qu'il y avait dans le plan décidé à la suite des attentats, le fait que les enfants ne puissent sortir des écoles que toutes les demi-heures crée des attroupements devant les écoles, ce qui est contraire aux objectifs définis par la municipalité. Il y a des attroupements toutes les demi-heures parce que les parents ne peuvent plus rentrer dans l'école chercher leurs enfants ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Goutmann pour ces précisions. Le plus gros attroupement c'est celui qui est à l'entrée et à la sortie des classes. C'est 95 % des attroupements. C'est peut-être contradictoire quand on dit limiter à la fois les accès aux écoles et limiter les attroupements devant l'école. Il faut bien que les parents déposent les enfants. C'est pour cela que l'on a une souplesse d'ouvrir sur des plages horaires permettant aux parents d'avoir un peu plus de souplesse tout en garantissant la fermeture maximum des établissements scolaires. Ce n'est pas par gaieté de cœur, on a tous connu l'école qui était quand même plus ouverte que cela. Maintenant, on est obligé de la sanctuariser un peu plus, de la fermer. Cela fait partie des décisions douloureuses à prendre pour une équipe municipale, mais je pense aussi pour le ministre de l'Intérieur. On suit au maximum les instructions qui nous sont envoyées par le gouvernement. Il est quand même assez sérieux de suivre ces recommandations. Beaucoup de personnes se plaignent, à Chelles comme ailleurs, des problématiques de stationnement. On ferme un certain nombre de stationnements devant les écoles. On l'a connu en 1995 au moment des attentats de Paris dans le RER notamment. On peut se poser la question de l'utilité, mais on l'applique. Je ne suis pas là non plus pour réfléchir uniquement sur ce sujet-là, on applique la réglementation.

On vit une drôle d'époque, je partage votre opinion là-dessus. C'est vrai que c'est de la bonne gestion d'installer des interphones, cela va permettre de résoudre un certain nombre de difficultés techniques, notamment pour le personnel qui est confronté à des difficultés quotidiennes de gestion des flux, l'entrée et la sortie d'une école, Nicole Saunier et Audrey Duchesne connaissent ces problématiques.

Sur ces questions d'entrées échelonnées toutes les vingt minutes –ce n'est pas toutes les demi-heures – on ne reviendra pas dessus tant que l'on a ces consignes de l'Éducation nationale qui même si elles étaient floues nous permettent quand même de prendre les mesures, qui sans être réjouissantes, sont nécessaires dans le contexte actuel. Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Une dernière remarque : quand on parle de sécurité, cette ambiance de peur et du tout sécuritaire, la sécurité dans une école c'est aussi les travaux. Vous vivez aujourd'hui, et votre équipe municipale vit les conseils d'école et il n'y a pas un conseil d'école sans qu'on nous demande des travaux à faire. C'est effectivement de la sécurité aussi pour les écoles. La sécurité, ce n'est pas simplement les contrôles au faciès, les digicodes et je ne sais pas quoi, c'est aussi le bon état des structures pour les élèves ».

**Monsieur Philippon** : « Je ne vous autorise pas à dire cela, madame ».

**Madame Goutmann** : « Vous ne m'autorisez pas, mais je le dis quand même ».

Ça va beaucoup mieux aujourd'hui ! »

**Madame Saunier** : « Je crois aussi que l'on a fait de gros efforts pour faire les travaux pendant les vacances scolaires ».

**Monsieur le Maire** : « C'est vrai que le principal investissement de notre municipalité, ce sont les écoles et de très loin. On parlait de logique sécuritaire, je pense que c'est plutôt une logique pragmatique : on fait en sorte de répondre aux souhaits de sécurité et on utilise les outils nécessaires. Pour donner un exemple, vous l'avez vu tout à l'heure dans le compte administratif, les investissements dans les écoles dépassent de très loin les investissements en matière de sécurité.

Vous avez raison, les travaux dans les écoles, ce sont aussi des éléments de sécurité. Je souscris à ce que disait Jacques Philippon à l'instant, c'est qu'il y avait du travail en la matière ».

**Monsieur Mouly** : « Monsieur Philippon, Christian Synowiecki qui vient régulièrement assister à ce conseil se tiendra à votre disposition pour vous rappeler l'état déplorable dans lequel on a trouvé les écoles en 1995 ».

**Monsieur Philippon** : « M. Cova est arrivé. Si vous voulez on peut remonter à d'autres si vous voulez ».

**Monsieur le Maire** : « Arrêtez parce que je n'étais pas né à l'époque ! On va arrêter le débat là s'il vous plaît ».

**Monsieur Philippon** : « Je vais prendre quelques exemples : quand on a vu l'école Calmette, il y avait des trous dans les couloirs. On vient de refaire toutes les peintures. Il y avait encore des toilettes à la turque pour des gamins. Quand les gamins sont dans la cour, ils voient leurs copains sur les sièges des WC, on est obligé de faire des claustras, des choses, on est obligé de faire un tas de peintures. Du temps de M. Synowiecki, oui il y avait des travaux de faits dans les écoles, mais pas au dernier mandat, excusez-moi ».

**Monsieur le Maire** : « Je pense que l'on a dit pas mal de choses, on va pouvoir maintenant apaiser ce débat. Merci pour ces précisions. Cette délibération nous permet de voir qu'il est toujours nécessaire de remettre en œuvre notre patrimoine, et si on revient au débat sur l'utilisation des fonds et notamment de la vente d'Hossegor, cela prouve bien que l'on était en sous-investissement dans les écoles.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*). Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Unanimité, je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**APPROUVE** le programme 2016 d'amélioration des contrôles d'accès dans les établissements scolaires avec la mise en place de l'interphonie et le plan de financement afférent.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et à signer les documents correspondants.

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

##### 27) Convention d'objectifs avec l'Association ART4D

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Claudine Thomas ».

**Madame Thomas** : « Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs, mes chers collègues.

Depuis plusieurs années l'Association « ART4D », a pour objectif de permettre à des jeunes de se réunir pour faire partager leur passion des cultures urbaines toutes disciplines confondues et d'en faire la promotion dans leurs villes et partout dans le monde au travers d'actions diverses tout en y incluant des projets culturels ou humanitaires.

Les objectifs culturels de l'association sont en cohérence avec les axes de la nouvelle mandature 2014-2010 en matière de politique culturelle et de politique jeunesse et plus précisément concernant une volonté commune de renforcer la citoyenneté chez les jeunes à travers la culture.

Le partenariat Ville/ART4D participera au programme municipal de la Ville, à savoir la promotion d'une politique active en direction des jeunes et des familles autour d'un projet fédérateur articulé autour de 4 objectifs :

- Donner l'envie de la culture à tous les Chellois.
- Miser sur l'avenir et l'innovation culturelle.
- Valoriser la place de l'artiste dans la cité.
- Faire de la danse urbaine un outil de citoyenneté.

Compte tenu de la convergence des projets entre la ville et l'association ART4D, il est proposé d'acter un partenariat via une convention d'objectifs pour une durée d'un an, convention que vous trouverez en annexe. La ville soutiendra financièrement l'association à hauteur de 20 000 € pendant cette période.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectif qui contractualise les projets entre la ville et l'association ART4D, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, de dire que les crédits sont prévus au budget de la commune ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Claudine Thomas. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (*Non*). Je propose que nous passions au vote. Abstention ? Vote contre ? Unanimité, je vous remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**APPROUVE** la convention d'objectifs qui contractualise les rapports entre la ville et l'association "ART4D"

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que tout document y afférent

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune

28) Présentation du rapport d'activité du Cinéma Cosmos pour l'année 2015

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Claudine Thomas ».

**Madame Thomas** : « Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2013 a approuvé le renouvellement de la délégation de service public en vue de la gestion des cinémas de Chelles et réattribué la délégation pour une durée de 3 ans à compter du 9 février 2014 à la SARL Étoile Cosmos.

À ce titre et conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, le délégataire doit produire un rapport d'activité annuel à l'autorité délégante.

À la lecture de ce bilan, il ressort que malgré une situation nationale de marché difficile qui a connu une baisse moyenne de fréquentation de 1,4 % par rapport à l'année 2014, que malgré une baisse de fréquentation du cinéma Étoile Cosmos de 4,2 % due en partie aux attentats de janvier et de novembre 2015, et à une actualité cinématographique moins populaire que l'année précédente, le cinéma Étoile Cosmos présente un résultat financier positif contrairement à l'exercice précédent

qui faisait ressortir une perte de 14 520 € et dégage donc pour l'exercice 2015 un bénéfice de 11 237 €. Celui-ci s'explique essentiellement par la baisse des charges de structure par rapport à l'année 2014, par la disparition du rappel de l'augmentation de redevance de la ville et la transaction engagée entre une salariée, mais également par la pérennisation des soirées à thème en partenariat avec les commerçants de l'avenue Résistance.

En référence à l'article L. 413-1 du Code général des Collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux a été amenée le 23 mai dernier à examiner le rapport d'activité joint en annexe du cinéma Étoile Cosmos pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable formulé par la commission consultative des services publics locaux, en sa séance du 23 mai 2016 de prendre acte du rapport d'activité présenté par la société Étoile Cosmos pour l'année 2015 ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Claudine Thomas. Effectivement, on se réjouit de la bonne santé du cinéma qui apporte de la vie en centre-ville. C'est une belle locomotive. On se félicite de cette bonne santé. Y a-t-il des remarques, des questions ? *(Non)*. Je propose que nous prenions acte. Je vous en remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 23 mai 2016,

**PREND ACTE** du rapport d'activité présenté par la SARL Etoile Cosmos pour l'année 2015.

#### **ENFANCE ET PETITE ENFANCE**

##### 29) Présentation du rapport d'activité 2015 de la société de la « Maison Bleue » pour la crèche Verdeaux

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Audrey Duchesne ».

**Madame Duchesne** : « Merci, Monsieur le Maire. Pour continuer dans la lignée de la présentation des rapports d'activité dans le cadre des délégations de service public, il vous est proposé ce soir de prendre acte, comme cela se fait depuis l'ouverture de la crèche Maison Bleue en 2013, du rapport d'activité 2015 de la société La Maison Bleue relative à la délégation de service public pour la crèche des Frères Verdeaux.

Ce rapport d'activité a bien entendu reçu un avis favorable de la commission consultative des services publics locaux ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Duchesne. Y a-t-il des remarques ou des questions ? *(Non)*. Je propose que nous en prenions acte. Je vous en remercie ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la société La Maison Bleue, relatif à la Délégation de Service Public pour la crèche Verdeaux.

### 30) Adhésion à un réseau de crèches

**Monsieur le Maire** : « Je donne à nouveau la parole à Audrey Duchesne ».

**Madame Duchesne** : « Merci, Monsieur le Maire. En 2015, nous avons adhéré à un réseau de crèche qui est le réseau 1001 crèches qui appartient à la société Babilou. Je ne vais pas refaire le choix de pourquoi Babilou. Babilou nous avait paru le meilleur réseau à l'époque et c'est pour cela qu'il avait été retenu à titre expérimental pour deux ans et pour cinq places.

Actuellement, nous avons vendu une demi-place, ce qui prouve bien que le système de réseau vise uniquement à optimiser l'existant et pas à se substituer aux critères publics d'attribution des places à une logique privée. On n'est pas du tout dans ce cadre-là, on est vraiment dans l'optimisation de l'existant.

Nous avons cependant souhaité accroître les opportunités offertes aux employeurs de Chelles et développer ce système de réseau qui pour la collectivité est une belle opportunité. Nous nous sommes donc tournés vers Maison Bleue. Pourquoi Maison Bleue ? J'ai eu l'occasion de l'expliquer longuement en commission, parce que c'est le deuxième opérateur privé qui se trouve sur la ville. On avait pris Babilou à l'époque qui nous paraissait le meilleur et c'était l'opérateur historique et Maison Bleue est le deuxième. Nous nous sommes tournés vers Maison Bleue. À l'époque, nous ne l'avions pas retenu parce que la convention ne nous paraissait pas adéquate. Nous avons négocié avec eux et nous avons réussi à obtenir la même convention que nous avons signée avec Babilou.

Nous vous proposons donc ce soir de signer une convention qui est identique à celle signée avec Babilou.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui est jointe en annexe, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent, de dire effectivement que les crédits sont prévus au budget de la commune. J'espère qu'avec ce système-là nous allons développer ce système de réseau et permettre aux finances de la ville d'être optimisées ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Madame Duchesne. Y a-t-il des questions ? Madame Ferri »

**Madame Ferri** : « Ce n'est pas une question, je voudrais une explication. Je m'excuse parce que je reviens sur le sujet. Lors de la présentation à Babilou, je n'étais pas présente et il y a des choses que je n'ai pas comprises. Je vois que c'est la même convention, donc je vais poser la question que j'aurais dû poser si j'avais été là la première fois.

Vous dites que la ville continue à utiliser les critères qui sont les siens pour attribuer les berceaux aux familles et que vous comparez la liste des familles retenues pour lesquelles une entreprise a émis le souhait de la prise en charge financière. C'est ce que vous dites dans la note.

Mais vous dites également dans la note que l'avantage pour les employeurs est de disposer prioritairement de berceaux pour leurs salariés et améliorer ainsi l'équilibre financier des services. Il me semble que là vous dites, a contrario de ce qui est dit avant, où vous respectez les critères, que là il y a une priorité aux entreprises pour le bénéfice financier aux services.

Pouvez-vous nous préciser, puisque la note ne le dit pas, si ces berceaux sont uniquement réservés aux familles chelloises et quel est l'ordre de la proportion de priorités.

Compte tenu de l'expérience de Babilou, il aurait peut-être été intéressant d'avoir un aperçu des attributions par rapport aux demandes des entreprises.

Je pense qu'il y a quelque chose dans la note qui me chagrine. J'ai le droit d'être chagrinée, Monsieur Klein ! »

**Madame Duchesne** : « Pour le prioritairement, peut-être qu'on peut le discuter. En tout cas, ce n'est pas du tout le cas des réseaux. On n'attribue pas prioritairement les berceaux aux familles dont l'entreprise va payer. Cela ne se passe pas comme cela. Pour être très pragmatique, on fait nos commissions et ensuite on compare la liste. On va demander à Babilou, et on va le faire avec Maison Bleue. Une fois que l'on a fait nos commissions, Mme Chaldoreille leur envoie un petit mail en leur demandant s'ils ont des entreprises qui souhaitent financer des réseaux, qui souhaitent financer une place pour des familles qui auraient fait la demande d'une crèche sur la Ville de Chelles. Ils nous répondent oui, ils nous répondent non et après on matche les deux listes et si ça colle, on attribue une place à la famille et si elle a fait une demande via son entreprise, via le réseau, on touche les 8 700 €. C'est pour cela que l'on a eu jusqu'à présent une demi-place. Si l'on avait attribué prioritairement, on aurait eu tout intérêt à attribuer les cinq places et toucher le plafond. Ce n'est pas le cas. Ce qui prouve bien que ce n'est pas le cas ».

**Madame Ferri** : « Je vous remercie de cette précision, mais par rapport à la note, on peut penser, et c'est ce que j'ai pensé, c'est qu'à la limite on regarde la liste, on voit qu'il y a cinq places et on ne fait pas. Vous me dites qu'il y a une demi-place de Babilou, mais à ce moment-là enlevez le mot « prioritairement », parce que cela porte à confusion, si c'est possible ».

**Monsieur le Maire** : « Merci d'avoir apporté vos remarques. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Goutmann ».

**Madame Goutmann** : « Ce n'est pas une remarque et ce n'est pas une question ! Je ne vais pas redévelopper l'argumentaire récurrent sur la privatisation et la délégation privée des crèches, on est dans la même logique toujours pour faire financer par le privé ce qui devrait être du ressort du service public. Si encore ces sommes récoltées servent à financer de nouvelles places en crèche, mais ce n'est pas le cas. Je ne vais pas tout redévelopper notre argumentaire habituel, on votera contre cette délibération ».

**Monsieur le Maire** : « Très bien. J'ai noté vos remarques. D'autres questions ou remarques ? (Non). Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le groupe Front de gauche vote contre. Le reste est pour. Je vous remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité absolue des suffrages exprimés (39 pour, 2 contre)

**APPROUVE** la convention jointe en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

**SPORTS**

31) Subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée Gaston Bachelard

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Philippe Maury ».

**Monsieur Maury** : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Avec près de 160 licenciés, la section sportive du lycée Gaston Bachelard a toujours fait preuve de beaucoup d'allant et de motivation et amené pas mal de ses élèves à une activité sportive. Cet engouement a permis ainsi à la section badminton de se classer 4<sup>e</sup> des championnats de France scolaires. Et pour la 8<sup>e</sup> fois en dix ans, cette section a glané le titre académique et s'est de nouveau qualifiée pour les championnats de France.

Le budget prévisionnel pour cette compétition qui se déroule cette année à Toulouse s'élève à 1 500 €. Par conséquent, l'association sportive du lycée Gaston Bachelard sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention de 500 € à l'association sportive du lycée Gaston Bachelard pour permettre sa participation aux championnats de France de Badminton, d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention, de dire que les crédits sont inscrits au budget communal ».

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? (*Non*). S'il n'y a ni abstention ni vote contre, je propose que l'on vote unanimement. Je vous remercie ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**DECIDE** le versement d'une subvention de 500€ à l'association sportive du lycée Gaston Bachelard pour permettre sa participation aux championnats de France de badminton.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal

### 32) Subvention exceptionnelle pour l'ASC Natation

**Monsieur le Maire** : « Je redonne la parole à Philippe Maury ».

**Monsieur Maury** : « L'association sportive de Chelles Natation compte cette année 215 adhérents dont 15 nageurs master âgés de plus de 25 ans, qui peuvent suivre trois entraînements d'une heure trente par semaine.

Cette année, 4 nageurs se sont qualifiés pour les championnats d'Europe des maîtres qui a lieu à Londres. La participation à ces championnats entraîne des frais de logistique : transport, hébergement, alimentation, déplacements pour chacun de ces nageurs.

Par conséquent, l'association sportive Chelles Natation sollicite le soutien de la commune pour une subvention exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider un versement d'une subvention de 500 € à l'association sportive Chelles Natation pour permettre la participation de ces 4 nageurs aux championnats d'Europe des maîtres et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention et dire que les crédits sont inscrits au budget communal ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Philippe Maury. Pas de question ? (*Non*). Je suppose que nous approuvons unanimement. Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**DECIDE** le versement d'une subvention de 500€ à l'association sportive Chelles Natation pour permettre la participation de 4 nageurs aux championnats d'Europe des Maîtres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal

### **SOCIAL**

### 33) Subvention à la junior association Bad'Show

**Monsieur le Maire** : « Je passe la parole à Nicole Saunier ».

**Madame Saunier** : « La fête de quartier coordonnée par l'espace socioculturel Hubertine Auclert aura lieu les vendredi 8 et samedi 9 juillet 2016. Ce moment festif a pour objectif de réunir les habitants et de créer du lien à la fois intergénérationnel et interquartier. Cette année une junior association, Bad'Show, suivie par l'ADSEA (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), s'est proposée pour filmer la fête de quartier. L'objectif de ce film est de :

- promouvoir les valeurs défendues lors de la fête de quartier.
- valoriser l'engagement des associations et le bénévolat des habitants de quartier.

La ville se propose de subventionner à hauteur de 100 €, afin d'aider cette junior association pour monter le film et réaliser son projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à la Junior Association Bad'Show, d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y afférant et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Cette association entre autres est constituée de deux jeunes Chellois passionnés de vidéo ».

**Monsieur le Maire** : « Merci, Nicole Saunier. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (*Non*). Pas de vote contre, pas d'abstention ? (*Non*). Je vous remercie ».

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (41 pour)

**ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 10 euros à la junior association Badshow.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

#### **PERSONNEL**

##### 34) Modification du tableau des effectifs

**Monsieur le Maire** : « Je donne la parole à Colette Boissot pour l'explication de ce toilettage ».

**Madame Boissot** : « Je vais être très brève. Comme à chaque conseil, on vous soumet la modification du tableau des effectifs. Évidemment, toutes ces mutations sont passées en comité technique. Je vous demande de dire que cela s'est bien passé :

- Création de 3 postes à temps complet,
- Suppression 43 postes,
- Modification du tableau des effectifs en conséquence,
- Les crédits sont inscrits au budget de la commune ».

**Monsieur le Maire** : « Merci. Pas de question ? (*Non*). Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstention des groupes de l'opposition. Je vous remercie ».

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (33 pour, 8 abstention(s))

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois de chef de service de police municipale,

Vu le tableau des effectifs suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016,

Vu l'avis du Comité Technique du 18 février 2016,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 avril 2016,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

**CREE 3 postes à temps complet.**

**SUPPRIME** 43 postes à temps complet.

**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence (en annexe).

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

## **COMMUNICATION**

### 35) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

**Monsieur le Maire** : « Avez-vous des remarques à ce sujet ? Madame Pereira ».

**Madame Pereira** : « Merci. Par rapport à la liste des avenants, le numéro de marché 1551, pouvez-vous nous dire comment cela se traduit le montant hors taxe : ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires. Cela représente combien ? Qu'est-ce que cela signifie exactement ? »

**Monsieur le Maire** : « Attendez ».

**Madame Pereira** : « C'est le point 35 ».

**Monsieur le Maire** : « C'est le dernier. C'est l'avenant au marché du Réveil de la Marne, c'est cela ? »

**Madame Pereira** : « Oui ».

**Monsieur le Maire** : « Je ne peux pas vous dire ».

**Madame Pereira** : « Marché d'impression des documents divers ».

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Klein ».

**Monsieur Klein** : « Il y a tout une liste de prix unitaires. En fonction de l'évolution du marché, il se peut que certaines prestations soient modifiées en cours de marché. Les prix n'existent pas. Dans ce cas-là, on rajoute des prix unitaires. C'est le cas avec un avenant qui a été signé pour ajouter des prix unitaires par rapport au marché initial »

**Madame Pereira** : « J'ai deux autres remarques par rapport à la liste des décisions, la décision numéro D2016-107. Il y est mentionné : « *désignation du cabinet d'avocats Gerphagnon, contentieux de Tourmaline* », qu'est-ce que cela signifie ? Et la décision numéro D2016-129 « *Mise en place d'une ligne de trésorerie avec un montant de 1,5 M€* ». Pouvez-vous nous en dire davantage ? »

**Monsieur le Maire** : « Sur la ligne de trésorerie, c'est quelque chose d'assez traditionnel, cela fait partie des délégations accordées par le Conseil Municipal dès le début pour pouvoir permettre au maire de signer des lignes de trésorerie. Monsieur Boiteux peut peut-être nous en dire un mot ou Guillaume Segala. C'est une ligne de trésorerie, cela permet juste de financer notre trésorerie.

Quant au cabinet Gerphagnon, je pense que c'est un dossier très ancien et je peux peut-être passer la parole à Mme Mardrus ».

**Madame Mardrus :** « C'est une mise en responsabilité notamment de la commune, mais pas seulement de la commune. Il y a une pluralité de sociétés privées intervenant dans le cadre des travaux de viabilité de la ZAC de la Tuilerie. Il y a eu des inondations à répétition sur un des lots de la ZAC de la Tuilerie acquis par la SCI Tourmaline, laquelle devait louer ces locaux à une autre société. Il y a eu des pertes d'exploitation, etc. Il y a eu plusieurs inondations, une expertise dithyrambique avec divers moments de responsabilité dérogée. Il y a eu une société COTEG qui a fait certains travaux et qui pour mettre en sécurité ces travaux a dû réaliser un mur. Après, elle aurait dû le démolir et elle ne l'a pas fait, ce qui a généré une nouvelle inondation. En fait, il y a une cascade de responsabilités mises en œuvre avec une vingtaine de sociétés intervenant avec leurs assureurs respectifs. Il y a l'intervention de l'Aménagement 77 qui était l'aménageur de la ZAC. Mais, la ville avait une maîtrise d'œuvre pour certaines prestations. Donc, il y a eu un contentieux civil et un contentieux administratif. Au contentieux civil, la ville est intervenue sur sa demande en qualité d'intervenante parce qu'elle avait un contentieux avec Aménagement 77 au tribunal administratif. Le juge judiciaire s'est déclaré incompétent. Le tribunal administratif a sursis dans l'attente d'une décision du juge judiciaire.

En résumé, on est en appel... »

**Monsieur le Maire :** « On vous remercie d'avoir posé la question ! Madame Mardrus, si vous pouvez prendre rendez-vous avec Mme Pereira, elle le mérite bien ! C'est là où on regrette d'avoir posé la question ! Il y a un gros risque ? »

**Madame Mardrus :** « Il y a des demandes indemnitaires qui sont faramineuses parce qu'il y a eu des dégâts, il y a des pertes de location pour la société qui était propriétaire. C'est quand même assez conséquent et ce n'est pas neutre comme contentieux. Pour l'instant, la commune s'en est pas mal tirée, d'où l'importance que le même avocat suive le dossier et qu'on maintienne les positions ».

**Monsieur le Maire :** « Avez-vous d'autres questions ?! Ce n'est pas ironique ! Cela dit, vous avez raison de poser la question, les contentieux, c'est toujours un peu compliqué. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*). On prend acte.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**PREND** acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**PREND** acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 juillet à 18 h 30 et nous vous communiquerons au moment de la convocation, si c'est possible, le programme des trois prochains Conseils Municipaux qui auront lieu début octobre, début novembre et avant mi-décembre.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et à très bientôt ».